

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 6 avril 1983.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires Étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1) à la suite d'une mission effectuée à
Djibouti du 16 au 21 janvier 1983,*

PAR

MM. Émile DIDIER, Jacques MENARD, Alfred GERIN,
Pierre MATRAJA et Michel ALLONCLE,

Sénateurs

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Gérard Gaud, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettancourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguin, Louis Brives, Michel Caidaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarests, François Dubanchet, Louis de La Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longueue, Philippe Madrelle, Louis Martin, René Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Roland Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.*

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	7
Prologue : le journal de bord de la mission	9
A. Les entretiens politiques de la délégation	9
— L'entretien avec le ministre de la Défense nationale	10
— L'entretien avec le Premier ministre, chargé du port.....	10
— Les entretiens avec le Président et le Bureau de l'Assemblée Nationale	11
— L'entretien avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération	11
— L'audience du Chef de l'Etat djiboutien	12
B. La visite des Forces françaises stationnées à Djibouti	13
— La visite de l'état-major des Forces françaises	13
— La visite des Forces de la Marine	14
-- La visite du Détachement air 188	14
— La visite du 5 ^e Régiment interarmes d'outre-mer	15
C. Les déplacements dans le territoire de la République de Djibouti	15
PREMIÈRE PARTIE : LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI	17
Introduction : — La genèse et la création de la République de Djibouti...	17
— Un contexte géographique exceptionnel	18
I. — Une République jeune mais stable, suivant une démarche institutionnelle pragmatique	20
A. Une stabilité intérieure remarquable	20
1 ^o L'autorité reconnue d'un Chef de l'Etat qui détient la réalité du pouvoir	20
2 ^o Le refus de l'Etat ethnique et la naissance d'une nation.....	21
B. Une démarche institutionnelle pragmatique	22
1 ^o La mise en place progressive d'institutions nationales	22
2 ^o Le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP) et l'institutionnalisation du parti unique	23

II. — Une situation économique et financière médiocre et fragile	24
A. <i>Les faiblesses de l'économie djiboutienne</i>	24
1 ^o Une économie déséquilibrée expliquant une balance commerciale structurellement déficitaire	24
2 ^o Des difficultés aggravées par des handicaps conjoncturels	25
B. <i>Des atouts modestes mais prometteurs</i>	26
1 ^o Une situation monétaire et financière privilégiée.....	26
2 ^o Des perspectives économiques prometteuses, mais aléatoires et coûteuses.....	27
III. — Des relations franco-djiboutiennes étroites, confiantes et actives.....	28
A. <i>Une coopération civile essentielle et multiforme</i>	29
1 ^o Une assistance technique en personnel nombreuse	29
2 ^o Une aide au développement économique diversifiée	30
B. <i>Des relations économiques et commerciales actives, bien que perfectibles</i>	30
1 ^o La France, premier fournisseur et premier client de la R.D.D.	30
2 ^o La France, premier investisseur en R.D.D.....	31
DEUXIÈME PARTIE : LES RELATIONS MILITAIRES ENTRE LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI.....	33
I. — Le rôle majeur de la présence militaire française.....	33
A. <i>Le refus de voir Djibouti devenir un enjeu international</i>	34
1 ^o Les impératifs de sécurité en République de Djibouti.....	34
2 ^o Un consensus local, régional et international.....	35
B. <i>Une position exceptionnelle aux portes de l'Océan Indien</i>	36
1 ^o Un intérêt majeur pour la protection du flux pétrolier	36
2 ^o Une importance stratégique particulière	36
II. — Les Forces françaises stationnées à Djibouti.....	37
A. <i>Présentation des Forces françaises</i>	38
1 ^o Le cadre juridique de la présence française	38
2 ^o Les effectifs des Forces stationnées en R.D.D.	38
B. <i>L'importance du rôle des Forces françaises</i>	39
1 ^o Les capacités militaires directes.....	39
2 ^o Les effets économiques induits.....	40

III. — La coopération militaire entre la France et la République de Djibouti	41
A. <i>Une assistance technique confortée par une aide directe.....</i>	42
1° L'assistance militaire technique.....	42
2° L'aide militaire directe	43
B. <i>La contribution au renforcement du caractère opérationnel de l'armée djiboutienne.....</i>	43
1° La formation de stagiaires djiboutiens en France	43
2° L'entraînement de l'armée nationale	44
 TROISIÈME PARTIE : LA SITUATION INTERNATIONALE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE.....	 45
I. — Un contexte régional fragile caractérisé par l'importance des tensions	45
A. <i>Une situation politique incertaine dans les pays de la région</i>	46
1° Un régime éthiopien apparemment solide, bien que confronté à de graves tensions.....	46
2° Une position somalienne précaire, éloignant les perspectives pansomaliennes.....	47
3° La République démocratique et populaire du Yémen : une base logistique importante.....	48
B. <i>Une tension internationale caractérisée par des risques permanents d'affrontements</i>	49
1° La permanence de conflits latents	49
2° Une situation militaire inquiétante.....	49
3° La dramatique multiplication des réfugiés	50
 II. — Une politique djiboutienne modératrice.....	 51
A. <i>Une intense activité diplomatique</i>	51
1° Une politique générale d'équilibre et d'« équidistance »	51
2° Une médiation possible mais incertaine dans le conflit entre Addis-Abeba et Mogadiscio	52
B. <i>La difficile recherche d'une solution positive à la situation des réfugiés</i>	53
1° L'ampleur et la diversité du problème en République de Djibouti	53
2° Voies et moyens pour une solution acceptable	54
 III. — Les relations de la France dans la région.....	 55
A. <i>Des relations politiques actives</i>	55
1° Une diplomatie large susceptible de jouer un rôle positif dans la région	55
2° Un enjeu pour le rayonnement de la francophonie en Afrique.....	56
B. <i>Des relations économiques et de coopération développées.....</i>	57
1° Des relations bilatérales renforcées.....	57
2° Une contribution communautaire conséquente.....	57

CONCLUSIONS GÉNÉRALES	59
A. — <i>Moins de six ans après l'indépendance, la République de Djibouti paraît avoir surmonté les menaces qui pesaient sur elle, dans le cadre d'une étroite coopération franco-djiboutienne</i>	59
B. — <i>La présence militaire française à Djibouti, aujourd'hui généralement appréciée comme un facteur d'équilibre et de stabilisation dans la région, doit être maintenue à un niveau suffisant</i>	60
C. — <i>La situation internationale dans la Corne de l'Afrique, en équilibre précaire, peut à tout moment déboucher sur de nouveaux affrontements</i>	60
D. — <i>Enfin, la situation des réfugiés — qui doit être observée de façon réaliste — exige la recherche de solutions durables</i>	61
EXAMEN EN COMMISSION	62

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est au mois de décembre 1982 que votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner, en application de l'article 21 du Règlement, une mission d'information en République de Djibouti. Y ayant été autorisée par la Haute Assemblée au cours de sa séance du 21 décembre 1982, une délégation de cinq membres s'est rendue à Djibouti du 16 au 21 janvier 1983.

La délégation, conduite par M. Emile Didier, vice-président de la Commission, était composée de M. Jacques Ménard, également vice-président de votre Commission, ainsi que de MM. Alfred Gerin, Pierre Matraja et Michel Alloncle. Elle était en outre accompagnée par M. Jean Cabannes, Administrateur à la Commission et assistée par le Colonel Brisset, expert militaire auprès de la Commission.

L'objet de la mission s'inscrivait à un double titre dans le cadre des compétences de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées. Il s'agissait d'une part de visiter les Forces françaises stationnées à Djibouti, particulièrement importantes puisqu'elles rassemblent encore près de quatre mille hommes des trois armées et de la gendarmerie. Il s'agissait d'autre part de s'informer sur la situation internationale dans une région du monde exceptionnellement sensible : la corne de l'Afrique. A cet égard, il était essentiel de tenter d'apprécier dans cet environnement troublé et compte tenu de ses liens privilégiés avec la France, la position de la République de Djibouti, moins de six années après son indépendance proclamée le 27 juin 1977.

Malgré sa brièveté — quatre journées sur place —, la mission de la délégation a pu s'effectuer dans les meilleures conditions et s'est avérée particulièrement fructueuse. Nous le devons, au premier chef, à M. Pierre Garreau, notre Ambassadeur à Djibouti et au Général Failler, commandant les Forces stationnées sur place. Ils ont su non seulement réserver aux membres de la délégation un accueil courtois et chaleureux, mais encore leur ménager un programme d'entretiens politiques et de visites de nos Forces particulièrement dense et intéressant. Qu'ils trouvent ici, ainsi que tous leurs collaborateurs, l'expression de nos remerciements et de notre gratitude.

Le présent rapport sera divisé en trois parties, relatives respectivement à la République de Djibouti, aux Forces françaises stationnées sur le territoire, et à la situation internationale dans la corne de l'Afrique. Il convient cependant au préalable, en guise de prologue, de rapporter ici brièvement le « journal de bord » de la mission.

PROLOGUE

LE JOURNAL DE BORD DE LA MISSION

Il ne s'agit ici, pour les membres de la délégation, ni d'exposer par le menu et dans le détail, l'emploi du temps quotidien de la mission, ni d'effectuer un compte rendu en bonne et due forme des divers entretiens de haut niveau qui lui ont été accordés. Il paraît cependant utile d'indiquer sommairement comment votre délégation a pu, par les audiences des autorités djiboutiennes, par les visites des Forces françaises, et par les déplacements effectués dans le territoire hors de la ville de Djibouti, tenter, malgré la brièveté de son voyage, d'apprécier justement la réalité de la situation de la jeune République de Djibouti et de sa position dans la région.

Après avoir quitté Paris le dimanche 16 janvier 1983 au matin et avoir été saluée à Roissy par M. Mohamed Djama Elabe, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports du gouvernement de Djibouti — qui a effectué le voyage avec elle — la délégation est arrivée à Djibouti dans la soirée. Elle y a été cordialement accueillie par M. Garreau, Ambassadeur de France, le Général Failler, commandant les forces françaises stationnées à Djibouti, et des représentants des autorités djiboutiennes. Les premiers entretiens politiques de la délégation ont ainsi pu avoir lieu dès la matinée du lundi 17 janvier.

*
**

A — Les entretiens politiques de la Délégation

Après une réunion de travail initiale, au cours de laquelle notre Ambassadeur a brossé un tableau général de la République de Djibouti sur les divers plans géographiques, politiques, économiques et sociaux, le programme de travail établi a permis à la délégation de notre Commission d'avoir des entretiens avec les principaux responsables politiques djiboutiens avant d'être reçue en audience par M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti et Chef du gouvernement.

L'entretien avec le Ministre de la Défense nationale

La délégation a tout d'abord été reçue par M. Habib Mohamed Loita, Ministre de la Défense nationale, entouré par le lieutenant-colonel Fathi Ahmed, Chef d'état-major de la Défense — occupant les fonctions du colonel Mehidal Waiss, Chef d'état-major général des armées, en stage à l'école supérieure de guerre interarmées à Paris — et par M. Chiridon, secrétaire général de la Défense. Le ministre et ses collaborateurs ont dressé un bilan sans complaisance des moyens dont dispose l'armée nationale djiboutienne dans un contexte international particulièrement troublé. Aujourd'hui forte de 2 700 hommes, s'appuyant sur un service national de dix-huit mois, et malgré l'ampleur de l'assistance technique militaire fournie par la France, l'armée djiboutienne doit faire face, du fait des contraintes budgétaires, à de pressants besoins matériels explicités par les interlocuteurs de la délégation. La nécessité de son renforcement se trouve soulignée par l'étendue des frontières de Djibouti sur lesquelles risquent de se produire des incidents et où doivent être contrôlées en permanence les infiltrations de réfugiés, la situation internationale dans la région exigeant de la part de l'armée nationale djiboutienne une vigilance de tous les instants.

L'entretien avec le Premier Ministre, chargé du Port

Dans le même cadre de la cité ministérielle — qui abrite l'ensemble des départements à l'exception des ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture —, la délégation a ensuite été reçue par M. Hamadou Barkat Gourat, Premier Ministre, chargé du Port. Après avoir chaleureusement accueilli ses anciens collègues du Palais du Luxembourg où il a lui-même siégé durant de nombreuses années, le Premier Ministre a tenu à souligner les très bonnes relations entre la France et la République de Djibouti.

M. Barkat Gourat a ensuite évoqué successivement : les caractéristiques principales du port, bien situé et bien abrité, qui constitue l'un des atouts essentiels de Djibouti ; les incidences économiques sur la consommation à Djibouti de l'évolution du pouvoir d'achat des militaires français ; les difficultés rencontrées du fait de l'afflux des réfugiés et de leurs infiltrations à Djibouti même ; l'intérêt majeur de l'opération de recensement, alors en cours de réalisation, effectuée avec l'aide d'une équipe des Nations Unies et la participation de l'armée française ; enfin les conséquences de la consommation du « khat » par la population djiboutienne.

*Les entretiens avec le Président
et le Bureau de l'Assemblée Nationale*

C'est le mercredi 19 janvier que la délégation a pu avoir des contacts approfondis avec les parlementaires djiboutiens, d'abord au cours d'entretiens avec M. Abdoukader Waberi Askar, Président de l'Assemblée Nationale, puis avec l'ensemble des membres du Bureau de l'Assemblée, ensuite en assistant à la séance de clôture de la session parlementaire, enfin au cours d'un déjeuner offert à Ali Sabieh par M. le Président de l'Assemblée Nationale.

Au cours de ces conversations, M. Abdoukader Waberi Askar s'est plu à relever les excellentes conditions dans lesquelles Djibouti a accédé à l'indépendance et dans lesquelles se déroule aujourd'hui la coopération civile et militaire franco-djiboutienne. Il a insisté sur le caractère majeur de la communauté linguistique qui unit étroitement les deux pays, et souligné l'aspect économique de la présence militaire Française voulue par les autorités de Djibouti.

Enfin, durant leurs entretiens avec les députés djiboutiens, les membres de la délégation ont pu s'informer en détail sur le fonctionnement de l'Assemblée Nationale et sur la procédure législative. L'Assemblée est ainsi composée de 65 membres élus au suffrage universel le 21 mai 1982 sur la liste du Rassemblement populaire pour le progrès (RPP), parti unique. Elle siège chaque année durant deux sessions parlementaires, l'une de novembre à janvier, consacrée à l'examen du budget, l'autre débutant au mois d'avril.

*L'entretien avec le Ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération*

En voyage à l'étranger durant la première partie de la mission sénatoriale, M. Moumin Bahdon Farah, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, a reçu la délégation le 20 janvier 1983 au matin. Après s'être félicité de l'excellence des relations bilatérales entre la France et la République de Djibouti, M. Moumin Bahdon Farah a axé sur trois thèmes, l'essentiel d'un exposé qui a tout particulièrement retenu l'attention des membres de votre délégation.

Le chef de la diplomatie djiboutienne a tout d'abord mis l'accent sur le rôle vital de la présence française à Djibouti, non seulement pour assurer la protection et la défense de la jeune République, mais surtout du fait des contributions directes et indirectes de l'armée française sur le plan financier et des services humains qu'elle rend à Djibouti.

Le ministre a ensuite souligné la volonté de la République de Djibouti d'entretenir de bonnes relations avec chacun de ses voisins immédiats, qu'il s'agisse de l'Ethiopie, de la Somalie ou des deux Yémen. Cette position, aussi difficile à tenir soit-elle, sera maintenue par la diplomatie djiboutienne. Inquiet de certains aspects de la situation actuelle dans la région, M. Moumin Bahdon Farah a estimé que la diplomatie française était à même de contribuer à éviter une crise grave dans la corne de l'Afrique.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères a consacré l'essentiel de ses propos à la situation des réfugiés dans la République de Djibouti, engrenage dont il faut sortir au plus vite. S'il s'agit d'un problème complexe et difficile, il ne constitue plus désormais une question humanitaire ni de sécurité : il s'agit d'un problème économique dont Djibouti peut d'autant moins supporter la persistance qu'il lui faut simultanément faire face au cas, souvent aussi dramatique, de milliers de nationaux djiboutiens sinistrés du fait de la sécheresse. Pour convaincre la majorité des réfugiés, dont l'alimentation est régulière, de retourner dans leurs villages d'origine, de l'autre côté de la frontière, M. Moumin Bahdon Farah estime devoir davantage compter sur des contacts locaux traditionnels que sur les voies diplomatiques habituelles.

L'audience du Chef de l'Etat djiboutien

C'est au terme de sa mission en République de Djibouti, que la délégation a été reçue, le jeudi 20 janvier 1983, par M. Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti et Chef du gouvernement, dans sa résidence d'Arta.

Au cours d'un entretien initial, de nombreux sujets ont été évoqués par le Chef de l'Etat djiboutien qui a rappelé l'attachement qu'il porte au Sénat de la République française. M. Hassan Gouled a tout d'abord souligné l'importance qu'il attache au plan d'orientation économique de Djibouti et la priorité que constitue à ses yeux une solution pleinement satisfaisante au problème de l'alimentation du pays en eau. Le Président de la République a tenu à relever la qualité et l'importance de la coopération de la France, soulignant son aspect économique essentiel. Enfin, l'importance de la francophonie de Djibouti a été également évoquée au cours de cette audience durant laquelle le Chef de l'Etat fut informé du détournement sur Djibouti, par quatre pirates de l'air, d'un avion assurant la liaison Koweït-Aden.

En dépit de ces circonstances délicates, M. Hassan Gouled Aptidon a tenu à offrir à la délégation sénatoriale un déjeuner où des conversations plus informelles et plus directes ont pu être poursuivies dans un climat particulièrement franc et chaleureux.

B — La visite des Forces françaises stationnées à Djibouti

Parallèlement à ces entretiens politiques, le second volet du programme de travail de la délégation a consisté dans la visite des Forces françaises stationnées à Djibouti, commandées par le général de brigade aérienne Failler. Cette visite a comporté quatre parties essentielles, relatives respectivement à des exposés de l'état-major des Forces, à une visite de la Marine, à celle du détachement Air, enfin à la visite du 5^e Régiment interarmes d'outre-mer.

La visite de l'état-major des Forces françaises

Les officiers de l'état-major ont, dans un premier temps, présenté aux membres de la délégation une série d'exposés complémentaires leur permettant d'appréhender les caractéristiques essentielles de la situation dans la zone. La présentation tant économique que politique et militaire de la République de Djibouti (RDD) s'y est trouvée naturellement privilégiée, mais a été prolongée par l'examen de la situation dans les Etats voisins, qu'il s'agisse de l'Ethiopie, de la Somalie ou de la République démocratique du Yémen. Ainsi ont pu être précisées la situation militaire dans l'environnement de Djibouti et les menaces pouvant peser sur la RDD, le conflit somalo-éthiopien demeurant la principale pomme de discorde dans la région, au lendemain des affrontements de l'année 1982. Dans ce contexte troublé, la présence française à Djibouti est acceptée comme un bon compromis et appréciée comme un facteur de paix.

S'agissant plus précisément des Forces françaises stationnées à Djibouti, les officiers de l'état-major ont précisé la répartition des 4 000 hommes stationnés à Djibouti : plus de 2 500 pour l'Armée de Terre, près de 800 pour les forces aériennes, une centaine pour la Marine, une direction interarmées du service de santé comportant en particulier une infirmerie-hôpital — 70 personnes —, enfin un détachement prévôtal de 16 militaires de la gendarmerie. Les différentes unités constitutives ont été ensuite présentées, ainsi que les moyens dont elles disposent et les renforts planifiés sur lesquels elles pourraient éventuellement s'appuyer. Mais les membres de la délégation ont tout particulièrement retenu, en ce qui concerne l'entraînement des forces, une instruction exceptionnellement opérationnelle et adaptée au pays, dans un champ de manœuvres aussi vaste que la Bretagne, permettant de préparer efficacement les troupes à toute éventualité de combat outre-mer.

La visite des Forces de la Marine

En l'absence du pétrolier-ravitailleur, « La Charente », bâtiment de commandement, en déplacement, c'est à bord de l'escorteur lance-missiles « Kersaint » que le Commandant de la Marine en mer Rouge et golfe d'Aden, a présenté à la délégation sénatoriale les différents moyens — affectés, en détachement temporaire continu ou épisodique — dont disposent les Forces maritimes de l'océan Indien pour assurer leur rôle de protection, fondé tout à la fois sur des possessions françaises — Mayotte et Réunion notamment —, sur des accords de défense — notamment avec les Seychelles — et sur la nécessité d'assurer une présence française significative pour mesurer le trafic maritime sur la voie pétrolière du golfe Persique. Le Commandant a en particulier tenu à souligner que, pour remplir ce rôle, les bâtiments affectés dans la région déploient une activité double de celle de la moyenne des bateaux en France, assurant de 180 à 200 jours de mer par an.

A titre d'illustration, le Commandant du « Kersaint » a ensuite fait visiter à la délégation son escorteur lance-missiles, bâtiment ancien — datant de 1956 — mais rénové et doté d'un lance-missiles pleinement opérationnel. Les délégués ont notamment pu mesurer, dans la salle d'exploitation des données, les présences soviétique et américaine dans la région, ainsi que l'ampleur du trafic commercial. Ils ont également pu s'informer sur les conditions de vie et de travail de la flotte française dans l'océan Indien.

La visite du Détachement Air 188

La délégation s'est ensuite rendue sur la base aérienne d'Ambouli pour visiter le détachement aérien 188 qui a pour mission principale d'assurer la libre disposition du port et de l'aéroport de Djibouti, points névralgiques essentiels. Le colonel commandant le DA 188 a exposé à la mission sénatoriale les moyens à sa disposition, comportant notamment, outre les moyens organiques d'une base aérienne de type classique et un centre de transmissions, un escadron de transport et un escadron de chasse équipé de Mirage III C.

Si le DA 188 ne se distingue pas des autres bases aériennes par son organisation, les membres de la délégation ont noté les particularités d'un détachement dont le rôle résulte des accords de coopération franco-djiboutiens de 1977 et du protocole militaire provisoire conclu pour leur application, qui doit faire face à un rythme de renouvellement rapide de ses effectifs — jusqu'à 70 % par an — et qui est investi d'une mission essentielle avec la protection de l'aéroport, seul terrain en dur dans un rayon de 240 kilomètres.

Les délégués ont enfin achevé leur visite en allant examiner sur le terrain même les matériels à la disposition du détachement aérien, en particulier les Mirage III et les Nord-Atlas 2501 qui doivent prochainement disparaître au profit d'un C160 Transall.

La visite du 5^e Régiment interarmes d'outre-mer

Faute de temps, et malgré un programme extrêmement dense, la dernière visite consacrée aux Forces françaises stationnées à Djibouti a été celle du 5^e Régiment interarmes d'outre-mer.

Le colonel commandant le 5^e RIAOM a d'abord souligné quelques-unes des spécificités du régiment. Fort de 970 hommes interarmes, il comprend six composantes distinctes, exigeant en particulier une grande diversité dans les programmes d'instruction et d'entraînement et une coordination précise. L'accent y est notamment mis sur la priorité qui doit être donnée à la sécurité sous toutes ses formes et sur l'importance du renseignement politico-militaire dans la région.

Mais la caractéristique majeure du 5^e RIAOM, malgré des matériels parfois vétustes — notamment un parc automobile largement à renouveler — réside dans son aspect opérationnel, rendu indispensable par le danger de guerre latent dans la région. Les membres de la délégation ont pu apprécier sa valeur en ce domaine au cours d'un exercice interarmes à tirs réels, après accrochage de tirs, qui a été effectué devant eux à proximité de Loyada, proche de la frontière somalienne. A la suite de cet exercice, les délégués ont encore pu compléter leurs informations en s'entretenant avec des représentants des différentes catégories de personnel des divers aspects de leurs conditions de vie et de travail à Djibouti.

C — Les déplacements dans le territoire de la République de Djibouti

Quelle qu'ait été la brièveté de la mission d'information, les éléments d'appréciation des membres de la délégation auraient été insuffisants s'ils avaient tous été recueillis dans la seule ville de Djibouti. Quelques déplacements à l'intérieur du territoire leur ont donc permis de se faire une idée plus exacte des réalités du pays. Trois d'entre eux méritent d'être ici brièvement rappelés.

La reconnaissance aérienne du territoire

Dès sa première journée à Djibouti, la délégation a effectué, en compagnie du Général commandant les forces françaises, une reconnaissance aérienne globale du territoire de la République de Djibouti. Par un heureux concours de circonstances, M. Haroun Tazieff, commissaire à la prévention des catastrophes naturelles, se trouvant sur place, a pu accompagner la délégation et lui fournir nombre d'indications particulièrement instructives sur le site exceptionnel, à certains égards unique au monde, que constitue Djibouti sur le plan géologique. Le survol de la faille résultant de l'écartement de l'écorce terrestre, comme celui du lac Assal ou des volcans djiboutiens, resteront comme autant d'images gravées dans la mémoire des membres de la délégation. Ils ont pu ainsi mieux comprendre les caractéristiques rarissimes du climat à Djibouti et percevoir les perspectives géothermiques considérables qui s'offrent au pays.

Le déplacement à Ali Sabieh

A l'occasion du déjeuner offert par M. le Président de l'Assemblée Nationale, la délégation a effectué par la route le trajet entre Djibouti et Ali Sabieh, l'une des quatre principales villes de la République, située au sud du territoire et où se trouve l'un des deux principaux camps de réfugiés, rassemblant environ 10 000 personnes.

Ce fut l'occasion d'observer de plus près, au-delà de sa beauté, la dureté du paysage à l'intérieur des terres et l'absence généralisée de cultures. Ce fut aussi, au cours du voyage de retour — effectué en hélicoptère — l'occasion de voir le train circulant sur la voie ferrée Djibouti-Addis Abeba, qui a repris une activité quasi normale après avoir été coupé en 1977. La délégation put enfin tenter d'apprécier les conditions de vie des réfugiés, apparemment très comparables à celles des sinistrés djiboutiens.

Le déplacement à Arta

Se rendant par la route à la résidence de campagne du Président de la République, située à une quarantaine de kilomètres de Djibouti, la délégation a pu découvrir la voie longeant le golfe de Tadjourah.

Les membres de la mission eurent ainsi notamment l'opportunité d'observer l'expérience dite « PK 20 » de création de toutes pièces d'une exploitation agricole modèle de 200 hectares au milieu du désert djiboutien. Pouvant susciter des jugements divers, il s'agit à tout le moins d'une tentative exemplaire, démontrant à la fois que Djibouti, dans son sous-sol, ne manque pas d'eau et dispose de moyens puissants pour sédentariser les nomades.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

C'est le 27 juin 1977 que le Territoire français des Afars et des Issas, précédemment Côte française des Somalis, accéda à l'indépendance sous le nom de République de Djibouti. Le même jour étaient signés entre la France et la R.D.D. un traité d'amitié et de coopération et un protocole militaire provisoire, prolongés le 28 avril 1978 par une série d'accords et de conventions. Ainsi naissait, en Afrique dans l'amitié avec la France, un nouveau mini-Etat dont il faut rappeler ici brièvement la genèse avant d'en souligner le contexte géographique exceptionnel.

La genèse et la création de la République de Djibouti

Le territoire de l'actuelle République de Djibouti (R.D.D.) couvre une superficie de quelque 23 000 km², soit l'équivalent de trois départements français de moyenne importance ou un peu moins que la surface de la Bretagne.

C'est en 1862, après un contact initial établi en 1857 par Henri Lambert, que la France prit pied sur les rivages de la Corne orientale de l'Afrique s'ouvrant sur la mer Rouge par une côte de 300 kilomètres et conclut un premier traité avec les sultans de Tadjourah, Raheita et Gobad. Après le percement du canal de Suez, inauguré en 1869, le vicomte Léonce Lagarde fut nommé en 1883 commissaire du Gouvernement dans le territoire d'Obock, devenu une escale, à l'entrée de l'Océan Indien, pour les navires faisant route vers Madagascar et l'Indochine. Dès 1885, les compagnies commerciales s'installèrent au Ras Djibouti, de l'autre côté du golfe de Tadjourah, et un décret du 20 mai 1896 donnait naissance à la Côte française des Somalis et Dépendances dont Djibouti devenait la capitale.

De 1897 à 1917, les travaux de construction du chemin de fer d'Ethiopie assurèrent le développement de Djibouti, ainsi relié à Addis-Abeba, tandis que le port de la ville était progressivement doté d'équipements modernes.

Après les deux conflits mondiaux — qui valurent à deux reprises la Croix de guerre au bataillon somali —, la gestion administrative et politique de la Côte française des Somalis passa progressivement de la métropole à Djibouti. Quatre étapes, qui marquèrent cette évolution vers l'indépendance, doivent être ici rappelées :

— dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la C.F.S. devient un territoire de l'Union Française, administré par un gouverneur nommé par Paris, tandis qu'un Conseil représentatif formé de deux sections, française et autochtone, envoie des représentants au Parlement ;

— en 1956, la loi-cadre institue une assemblée territoriale qui désigne un Conseil de gouvernement dont M. Mahmoud Harbi devient le premier vice-président avant que la C.F.S. — sous l'impulsion de MM. Hassan Gouled Aptidon et Mohamed Kamil — n'opte, lors du référendum de 1958, pour le statut de territoire d'outre-mer ;

— huit ans plus tard, lors de la visite du général de Gaulle dans le territoire, les revendications indépendantistes provoquent de sérieux incidents ; cependant, le 19 mars 1967, la C.F.S., à l'occasion d'un référendum, repousse l'indépendance par 60 % des voix et devient le Territoire français des Afars et des Issas, dont M. Ali Aref est Président du Conseil de Gouvernement tandis qu'un Haut-Commissaire y représente le Gouvernement français ;

— c'est finalement en 1977, après divers incidents — en particulier l'affaire de Loyada en février 1976 —, que la population opte, le 8 mai, pour l'indépendance du territoire. M. Hassan Gouled Aptidon, qui a reformé l'union nationale autour de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance, devient le premier Président de la République de Djibouti, proclamée le 27 juin 1977.

Un contexte géographique exceptionnel

La République de Djibouti s'inscrit dans un cadre géographique exceptionnel sur le plan physique. Mais la situation du nouvel Etat ne pourrait d'autre part être comprise si l'on néglige son analyse sur le plan de la géographie humaine et de la composition de sa population.

Djibouti constitue une région du monde unique sur le plan géologique. Situé au point de jonction de trois lignes de fracture de l'écorce terrestre, le territoire de la R.D.D. est constitué d'un ensemble de terrains d'origine volcanique, ce dont témoignent la présence de fumerolles, une forte activité volcanique et une activité

sismique périodique. C'est ainsi que l'année 1978 a donné lieu à un phénomène rarissime d'écartement de l'écorce terrestre — créant une faille impressionnante —, et à la naissance du volcan Ardoukoba.

Situé sur l'emplacement d'un océan en formation, la territoire de la R.D.D. ne possède aucune rivière permanente et le lac Assal, notamment, s'assèche lentement. Encore faut-il souligner que si la végétation est pauvre sur ces déserts de cailloux et ces terres stériles, les points d'eau y sont cependant nombreux, des sources chaudes y jaillissent et les perspectives géothermiques y sont de première importance.

Enfin, s'agissant du climat torride qui règne sur cette zone côtière désertique, Djibouti est l'un des points les plus chauds du monde, avec une température moyenne supérieure à 30°. Deux saisons y sont néanmoins nettement marquées : une saison « fraîche » d'octobre à avril durant laquelle la température varie de 21° à 33°, et une saison chaude de juin à août, pendant laquelle la température atteint fréquemment 45° à l'ombre tandis que souffle le « khamsin », vent sec et chaud chargé de sable ; en mai et septembre, enfin, les mois de transition sont caractérisés par une très forte humidité, voisine de 100 %.

Mais, pour exceptionnelle qu'elle soit au plan physique, la géographie de Djibouti mérite aussi l'attention sur le plan humain. Très anciennement occupé, le territoire de la R.D.D. compte environ 300 000 habitants, difficiles à dénombrer avec précision du fait de la présence de plus d'un tiers de nomades.

Cette population modeste se trouve en grande majorité issue de deux ethnies. Les Afars — ou Danakil — vivent essentiellement au nord, à l'ouest et au sud-ouest, dans les districts d'Obock, Tadjourah et une partie de celui de Dikhil ; au nombre de 60 000 environ en R.D.D., ils sont divisés en tribus et en sultanats parfaitement autonomes. Les Issas, quant à eux, se trouvent principalement au sud et au sud-est, dans les districts de Djibouti, d'Ali Sabieh et une partie de celui de Dikhil ; se rattachant au groupe des Somalis — dont certains autres éléments sont également présents à Djibouti —, la société Issa est organisée en tribus mais est peu hiérarchisée.

La population est très inégalement répartie sur le territoire, la seule ville de Djibouti comptant près de 200 000 habitants, soit les deux-tiers du total. Hors Djibouti, il s'agit essentiellement de nomades, vivant en autarcie des maigres produits de leur élevage ; très éprouvés par la sécheresse, 20 000 d'entre eux sont sinistrés et regroupés dans des camps. Il faut enfin ajouter à cette population une masse d'environ 40 000 réfugiés des pays frontaliers, cantonnés également dans des camps ou ayant pénétré dans les villes, notamment à Djibouti.

Il faut enfin préciser que la religion islamique est pratiquée par la quasi-totalité de la population, selon le rite chaféite. Sur le plan linguistique, l'afar, le somali, l'arabe et le français sont les quatre langues en usage à Djibouti, mais les langues officielles sont le français et l'arabe, avec une nette prédominance du français.

I. — Une République jeune mais stable, suivant une démarche institutionnelle pragmatique

Moins de six ans après la proclamation de l'indépendance, il est particulièrement réconfortant de constater que les observateurs qui, en 1977, soulignaient volontiers les menaces pesant sur la République naissante et la précarité du nouvel Etat du fait des menaces extérieures, des rivalités ethniques et des affrontements personnels, ont fait entièrement fausse route. La R.D.D. se caractérise en effet avant tout jusqu'à aujourd'hui par une stabilité intérieure remarquable, tandis que ses dirigeants s'attachent à suivre une démarche essentiellement pragmatique dans la mise en place progressive d'institutions nationales.

A) *UNE STABILITÉ INTÉRIEURE REMARQUABLE*

Pour atteindre ce résultat, l'Etat a bénéficié de deux atouts décisifs : en tout premier lieu, l'autorité reconnue d'un Chef de l'Etat, Président de la République et chef du Gouvernement, qui détient la réalité du pouvoir dans un régime démocratique présidentiel à parti unique ; d'autre part, l'habileté dont le Président a su faire preuve pour dépasser les querelles ethniques ou tribales et favoriser la naissance d'une nation.

1° *L'autorité reconnue d'un Chef de l'Etat qui détient la réalité du pouvoir*

M. Hassan Gouled Aptidon, né à Djibouti en 1916, a participé activement à la vie publique du Territoire à partir de 1950. Il est alors successivement sénateur de 1952 à 1958, Président du Conseil du gouvernement local en 1958-1959, député à l'Assemblée Nationale (1959) puis sénateur de la Communauté en 1961 avant d'être ministre de l'enseignement et de la jeunesse de 1963 à 1967.

Conscient des faiblesses permanentes du Territoire, M. Hassan Gouled Aptidon a toujours considéré la France comme un partenaire indispensable, même s'il s'est prononcé pour l'autonomie interne dès 1960. Il prit alors successivement la tête de plusieurs partis politiques — l'Union démocratique Issa, l'Union populaire africaine, puis la Ligue populaire africaine pour l'Indépendance (L.P.A.I.) en 1975. C'est en 1977 qu'il conduisit avec succès la liste unique du Rassemblement populaire pour l'indépendance avant d'être désigné comme Président de la République du nouvel Etat le 27 juin 1977.

Rassemblant entre ses mains depuis l'indépendance l'essentiel du pouvoir, le Chef de l'Etat djiboutien, réélu sans difficulté Président de la République au suffrage universel en juin 1981, bénéficie aujourd'hui d'une réputation de sagesse et d'une autorité reconnue au sein de la population djiboutienne. Homme d'expérience et de dialogue, son rayonnement lui a permis jusqu'ici de consolider le régime en assurant une stabilité intérieure remarquable dans la région malgré une situation économique particulièrement difficile — absence de ressources naturelles, chômage considérable, afflux de réfugiés représentant plus de 10 % de la population du pays. Surtout, il est à porter au crédit du Président Hassan Gouled d'avoir jusqu'à aujourd'hui réussi à maintenir la paix civile en contenant les antagonismes ethniques et en favorisant l'éclosion d'un sentiment national.

2° Le refus de l'Etat ethnique et la naissance d'une nation

Le Chef de l'Etat, à l'occasion du premier anniversaire de l'indépendance, soulignait en ces termes, le 27 juin 1978, sa volonté catégorique de dépasser les rivalités tribales dans le nouvel Etat dont la devise elle-même — « unité, égalité, paix » — met en exergue la recherche prioritaire de l'unité nationale : « Je tiens à proclamer solennellement ici qu'il n'y aura pas, tant que le Tout-Puissant me prêtera vie, une République à base ethnique avec une constitution à coloration tribale et dans laquelle la répartition de tout serait quotidiennement à l'ordre du jour. »

De fait, le Président de la République, depuis 1977, s'attache à maintenir un équilibre délicat notamment entre les Afars et les Issas. Ainsi, au sein du gouvernement, les Somalis détiennent sept portefeuilles, les Afars six et le groupe des allogènes un. La représentation est également équilibrée à l'Assemblée nationale.

Ce souci permanent a permis, depuis l'indépendance, le maintien d'un équilibre fragile entre les deux principales communautés et aucun incident sérieux à caractère tribal n'a dû être déploré. Encore faut-il néanmoins constater que les Issas détiennent

la plupart des postes de commandes et que les Afars demeurent écartés des principales responsabilités : ceci est particulièrement marqué au sein des instances dirigeantes du parti unique ; même au Gouvernement, le Premier Ministre, traditionnellement Afar, n'exerce pas les responsabilités de Chef de Gouvernement. Quoi qu'il en soit, les affrontements ont été évités, la situation du pays est sur ce plan calme, et c'est bien là un facteur décisif dans l'émergence d'un sentiment national djiboutien, auquel concourent également la mise en place progressive d'institutions nationales et celle d'un parti unique destiné à renforcer l'unité du pays.

B) UNE DÉMARCHE INSTITUTIONNELLE PRAGMATIQUE

1° La mise en place progressive d'institutions nationales

La Constitution de la République de Djibouti étant en cours d'élaboration, c'est la loi constitutionnelle n° 2 promulguée le jour même de l'indépendance, qui définit un régime de caractère présidentiel. La démarche choisie pour la mise en place des institutions du nouvel Etat est essentiellement pragmatique : sans doute plus conforme à la mentalité africaine, elle ne passe pas, selon les dirigeants djiboutiens, par le préalable immédiat de la rédaction d'une constitution en bonne et due forme. L'édifice institutionnel actuel comporte quatre éléments essentiels.

Le Président de la République, Chef du Gouvernement, est la clé de voûte incontestable de cette construction. Selon l'article premier de la loi constitutionnelle, « jusqu'à l'instauration de l'ensemble des institutions républicaines résultant de la ratification de la future constitution nationale, le Président de la République exercera, par voies d'ordonnances délibérées en Conseil des ministres, les pouvoirs nécessaires à la mission qui lui est confiée ». Elu désormais au suffrage universel direct, conformément à la loi organique du 10 janvier 1981, le Chef de l'Etat est l'institution maîtresse qui dispose de la réalité des pouvoirs en R.D.D.

Le Gouvernement, composé d'une quinzaine de ministres responsables devant le Président, est nommé par lui et constitue la deuxième pièce de l'édifice. Le Premier ministre n'est pas Chef du gouvernement et, s'il doit coordonner l'action administrative et réglementaire, assure aussi la responsabilité d'un département ; M. Barkat Gourat, Premier ministre depuis 1978, est ainsi en charge des affaires du port.

Troisième volet institutionnel, le pouvoir législatif est assuré par l'Assemblée nationale, composée de 65 membres, élus en mai 1977, et renouvelés en mai 1982 sur la base d'une circonscription électorale unique avec une liste complète de candidats originaires des différents districts.

En effet, et c'est le dernier élément de la construction actuelle, le territoire de la R.D.D. est divisé en cinq districts : Djibouti, Ali Sabieh, Dikhil, Tadjourah et Obock. Le pouvoir central se trouve représenté dans chacun d'eux par un commissaire de la République qui assure l'administration du district. La lente gestation des futures municipalités élues, dont les attributions devront être coordonnées avec celles des commissaires de la République, constitue un nouvel exemple, au niveau local, du caractère progressif de la mise en place de nouvelles institutions.

2° Le Rassemblement populaire pour le progrès (R.P.P.) et l'institutionnalisation du parti unique

Créé le 4 mars 1979 à Dikhil, le Rassemblement populaire pour le progrès est désormais le seul parti autorisé. Par la loi d'octobre 1981 proclamant « la mobilisation nationale », le système du parti unique s'est trouvé consacré. Le R.P.P. se voit confier une mission d'encadrement et de mobilisation de l'ensemble de la population pour accélérer la transformation et le développement du pays.

Parti du Président, le R.P.P. se différencie mal de l'appareil gouvernemental et les mêmes hommes détiennent simultanément les postes clés du gouvernement et du parti ; c'est ainsi que M. Moumin Bahdon Farah, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, est également secrétaire général du R.P.P. L'article 2 de ses statuts définit en ces termes le rôle du parti : « Favoriser la construction du pays sur tous les plans, économique, social, politique et culturel, dans l'union de tous les citoyens, union basée sur la compréhension et l'entente mutuelle sans distinction de quelque forme que ce soit. »

Le R.P.P. est ainsi conçu comme un instrument nécessaire pour assurer l'unité nationale. Son succès exige donc que sa composition ne compromette pas sa vocation à dépasser les antagonismes ethniques et n'admette la suprématie d'aucun groupe. Son statut de parti unique rejette en tout cas nécessairement dans la clandestinité toute autre organisation, telle que le Front démocratique de Libération de Djibouti, mouvement Afar créé en 1978 et dont nombre de ses membres se sont ralliés en octobre 1982, ou le Parti populaire de Djibouti, fondé le 15 août 1981 et interdit le même jour.

II. — Une situation économique et financière médiocre et fragile

Au-delà des aléas de la conjoncture politique, il convient d'apprécier à sa juste valeur, moins de six ans après l'indépendance, la stabilité interne que l'on peut aujourd'hui constater à Djibouti. L'inquiétude est beaucoup plus grande à considérer les faiblesses de la situation économique, fragile et dépendante, et la modestie des perspectives qui s'offrent sur ce plan à la R.D.D. malgré certains atouts, parfois surestimés.

A) LES FAIBLESSES DE L'ÉCONOMIE DJIBOUTIENNE

1° Une économie déséquilibrée expliquant une balance commerciale structurellement déficitaire

Quasiment dépourvue de ressources naturelles, l'économie djiboutienne repose essentiellement sur les activités tertiaires.

Le secteur primaire n'occupe en effet qu'une place tout à fait marginale dans le système productif en ne contribuant que pour 7 % à la formation du produit intérieur brut, alors même qu'un tiers de la population est constitué de nomades de l'intérieur qui vivent de l'élevage — 300 000 moutons et 500 000 chèvres environ composant le cheptel. Les cuirs et les peaux restent cependant la seule source d'exportation du pays. Le climat torride et la rareté de l'eau — en surface — expliquent l'extrême modestie des ressources agricoles, qui ne constituent pas une production traditionnelle.

La production industrielle, de son côté, témoigne d'une faiblesse assez comparable et ne représente que 15 % du P.I.B. national. Handicapée par l'absence de ressources naturelles, elle se heurte de plus à un marché national particulièrement étroit. Les progrès sont à cet égard modestes et le secteur industriel ne compte guère que quelques entreprises, essentiellement dans le secteur agro-alimentaire, celui des matériaux de construction et le traitement des cuirs et peaux.

De fait, les activités tertiaires fournissent à elles seules 78 % du P.I.B. Trois secteurs vitaux dominent cette économie tertiaire, due notamment au rôle de transit et d'échange assigné à Djibouti particulièrement depuis 1945 : le commerce, qui représente encore à lui seul plus du tiers de la production intérieure ; les services, qui dépendent largement des dépenses effectuées par les quelque 10 000

Français résidant à Djibouti ; enfin et surtout le secteur des transports, principal atout du pays, et qui, malgré une concurrence accrue dans la région, s'appuie sur un triptyque important :

— le port, principalement concurrencé par Assab et Aden, représentant en 1981 mille deux cents touchées de navires et près de 300 000 tonnes d'hydrocarbures en soutage ;

— le chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba dont la réhabilitation permet d'espérer une croissance du trafic, encore inférieure à 200 000 tonnes annuelles ;

— enfin, l'aéroport, représentant près de 4 000 mouvements d'avions commerciaux et 120 000 passagers annuels.

Au bout du compte, cette structure économique déséquilibrée explique le déficit structurel de la balance commerciale de Djibouti.

Le territoire se caractérise en effet par le fait qu'il n'exporte à peu près rien qui lui soit propre. C'est ainsi que l'exportation du sel, longtemps produit en abondance, est désormais négligeable. Les exportations de la R.D.D. ne sont donc pour l'essentiel que des réexportations à destination des pays voisins et se sont élevées en 1981 à 113 millions de dollars. 80 % de ce montant couvre les transactions dues à la présence des forces françaises.

Dans le même temps, les importations — en hausse rapide depuis l'indépendance — ont été supérieures à 200 millions de dollars, destinés pour 40 % à des biens de consommation et pour 20 % à des produits alimentaires. Parmi les pays fournisseurs, la position de la France reste prédominante — de l'ordre de 45 % —, même si elle tend à se dégrader de façon parfois spectaculaire : le Japon détient par exemple aujourd'hui plus de 80 % du marché automobile djiboutien !

L'ampleur de ce déficit commercial ne peut ainsi être compensée que par l'excédent du compte des services — port, aéroport, fret et assurances — et par des transferts nets de contrepartie.

2° Des difficultés aggravées par des handicaps conjoncturels

Mais les difficultés actuelles de l'économie djiboutienne sont encore aggravées — sans même revenir ici sur les effets déplorables du « khat », drogue excitante, stimulante puis déprimante, aux propriétés comparables à celles des amphétamines et consommée par une très forte majorité de la population — par un triple handicap conjoncturel politique, social et climatique.

La République de Djibouti a en premier lieu dû faire face, du fait de l'évolution politique dans la région et d'abord de la guerre de l'Ogaden, à l'afflux dramatique d'environ 40 000 réfugiés. Sans

traiter ici de l'aspect politique du problème (cf. troisième partie ci-dessous), il convient de souligner le poids économique considérable qui pèse ainsi sur l'économie nationale du fait de réfugiés représentant entre 8 et 10 % de la population du pays.

Il faut ensuite relever le second fléau que constitue désormais le chômage en R.D.D. et ses incidences sur le plan économique. Même si la notion de chômeur reste floue dans un pays tel que Djibouti et si les statistiques officielles des demandeurs d'emploi risquent de dissimuler l'ampleur du problème, on a pu estimer que près d'un Djiboutien sur deux était sans travail régulier défini. Mais c'est surtout le problème du non emploi des jeunes — dans une proportion de l'ordre des trois-quarts — qui retient l'attention des autorités, malgré les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation. L'une des ambitions du gouvernement est de multiplier les départs des jeunes vers les emplois de la péninsule arabique ; une telle orientation ne va pas cependant sans poser des problèmes tant économiques — n'est-ce pas trop tard ? — que politiques et sociologiques.

Enfin, on aurait garde de ne pas citer, au titre des handicaps économiques de la R.D.D., les conséquences de données climatiques excessives. C'est ainsi qu'après la sécheresse exceptionnelle qui a touché en 1980 l'ensemble du territoire, le pays s'est trouvé confronté en avril 1981 à de dramatiques inondations qui ont gravement affecté la situation de Djibouti. Les faiblesses, tant structurelles, de l'économie nationale ne doivent pas cependant dissimuler les atouts dont elle dispose.

B) *DES ATOUTS MODESTES MAIS PROMETTEURS*

1° *Une situation monétaire et financière privilégiée*

Sur le plan monétaire, c'est au lendemain du second conflit mondial que la position géographique exceptionnelle et le rôle potentiel de Djibouti dans les relations internationales ont conduit à adopter une solution monétaire particulière pour le territoire. C'est ainsi que le décret du 20 mars 1949 créa le franc djibouti, détaché du franc français, défini par un poids d'or fin et déclaré convertible, à un taux fixe et sans limitation, en dollars américains. La couverture en est garantie par un dépôt en dollars — d'un montant égal à celui de la circulation fiduciaire — déposé par le Trésor français à la French American Bank à New-York et transféré au gouvernement djiboutien le 1^{er} janvier 1978.

Ce rattachement au dollar selon une parité fixe reste lourd de conséquences, impliquant notamment un parallélisme continu avec la devise américaine quelles que soient ses variations à l'égard des autres monnaies. C'est ainsi que le cours du franc djibouti est passé de 0,026 franc français en février 1981 à 0,040 franc français en octobre 1982.

Dans le même temps, à compter du 1^{er} janvier 1949, Djibouti était érigé en zone franche, son régime douanier étant caractérisé par la suppression de tout droit de douane, sinon une taxe uniforme — à l'heure actuelle de 23 % — sur les marchandises importées, inférieure aux droits imposés par les autres pays de la région. Ce régime a pour objet de faciliter le rôle de Djibouti comme intermédiaire économique et centre de transactions. Il a cependant pour conséquence de favoriser un courant de fraude vers les pays voisins (Somalie, Ethiopie, Yémen) portant surtout sur les tabacs et les alcools.

C'est dans ce contexte que la R.D.D. bénéficie aujourd'hui d'une situation financière prospère.

Depuis 1977, les exécutions budgétaires se soldent par un excédent croissant. Les recettes (18,5 milliards de francs djibouti pour 1982), pour plus de 85 % d'origine fiscale, ont fortement augmenté du fait de la hausse du taux de l'impôt sur le revenu et de la taxe qui frappe les biens de consommation importés. Les dépenses, de leur côté, sont affectées à hauteur de 62 % au budget de fonctionnement. Les responsables ont tendance à ne pas utiliser leurs crédits de fonctionnement et surtout d'investissements.

Quant aux dépenses de la R.D.D. financées par l'aide extérieure, elles étaient estimées en 1979 à 13 milliards et provenaient principalement de la France (61,5 %) et des pays arabes (31,5 %). La dette publique, extérieure, enfin, reste très faible, la plupart des projets de développement étant financés par des dons.

2° Des perspectives économiques prometteuses, mais aléatoires et coûteuses

Devant cette situation, et pour remédier à la fragilité de l'économie nationale, le gouvernement s'efforce de promouvoir la réalisation de certains projets. Ainsi en est-il de la création d'industries de transformation, de l'exploitation — jusqu'ici anormalement négligée — des ressources halieutiques, ou de la mise en valeur de sites naturels aussi privilégiés que le lac Assal ou le Goubet el Kharab. Mais trois autres secteurs paraissent offrir aujourd'hui à Djibouti les plus fortes perspectives de développement : le tourisme, les activités agricoles et la géothermie.

S'agissant du développement touristique, le manque d'infrastructures dont souffrait Djibouti commence aujourd'hui à être comblé, ainsi qu'en témoigne l'ouverture d'un grand hôtel en novembre 1981 ou quelques projets actuels, notamment d'origine saoudienne. Le caractère extrêmement agréable du climat pendant la saison fraîche, la présence de sites exceptionnels ainsi que le développement de la publicité doivent permettre, selon les dirigeants djiboutiens, de faire du pays un relais touristique important, sur la route du Kenya, des Seychelles ou de l'île Maurice, pour des séjours de courte durée.

Pour ce qui est de l'agriculture, la R.D.D., malgré son caractère désertique, n'est pas dépourvue de ressources en eau. Captées dans le sous-sol, elles permettent le lancement d'exploitations agricoles modèles — telles que l'expérience dite « PK 20 » menée sur 200 hectares, selon la volonté personnelle du Chef de l'Etat. Elles peuvent permettre simultanément la poursuite des mesures déjà prises en vue de la sédentarisation des populations nomades, ainsi transformées en agriculteurs.

Enfin, si Djibouti est déshérité en ressources naturelles, ce pays détient des sources d'eau chaude, particulièrement prometteuses pour la production d'énergie géothermique. Des forages sont actuellement effectués en vue de la construction éventuelle, sur des sites adéquats, de centrales géothermiques. S'il s'agit là d'un espoir important pour la R.D.D., ces perspectives se heurtent à un obstacle technique essentiel — les eaux chaudes s'y caractérisent par une minéralisation beaucoup trop forte —, qui empêche encore aujourd'hui des réalisations à court terme.

Ainsi, ces diverses orientations nouvelles de l'économie djiboutienne peuvent drainer vers elle les capitaux de nouveaux investisseurs. Il reste que ces projets de développement sont coûteux — particulièrement pour l'agriculture —, aléatoires — notamment pour la géothermie —, et soumis à une forte concurrence internationale — comme pour les activités touristiques. Il demeure également que Djibouti aura encore bien longtemps besoin de l'aide étrangère ; les relations franco-djiboutiennes revêtent naturellement à cet égard une importance prioritaire.

III. — Des relations franco-djiboutiennes étroites, confiantes et actives

Sans même parler ici de la coopération militaire — qui sera examinée dans la seconde partie du présent rapport —, la France demeure à l'évidence pour la République de Djibouti un partenaire privilégié du fait de l'importance pour la vie économique à la fois de

l'aide que nous lui prodiguons et de la présence de près de 10 000 Français. Si la coopération franco-djiboutienne est essentielle et multiforme, elle est en outre prolongée par des relations économiques et commerciales actives, bien que perfectibles.

A) *UNE COOPÉRATION CIVILE ESSENTIELLE ET MULTIFORME*

La coopération entre la France et Djibouti est régie par huit traités et accords de coopération signés le 27 juin 1977 et le 28 avril 1978, dès l'accession du territoire à l'indépendance. Ces documents recouvrent pratiquement tous les domaines (économie, administration, santé, enseignement...) et se traduisent par une aide française importante tant en personnel que sur le plan financier.

1° Une assistance technique en personnel nombreuse

La République de Djibouti bénéficie d'une assistance technique française en personnel particulièrement nombreuse, puisque 500 postes budgétaires sont ouverts au titre de la seule coopération civile, dont 312 postes d'enseignants et 188 postes d'experts ou de techniciens. Parmi ces derniers, les secteurs les plus importants concernent la coopération administrative et judiciaire — 50 postes environ —, la santé et les affaires sociales — une cinquantaine de postes également —, l'équipement et l'aviation civile — une trentaine de postes pour chacun d'eux.

Cette assistance est encore pour beaucoup une assistance de substitution, car l'indépendance est encore récente et le pays manque encore cruellement de cadres pour assurer le bon fonctionnement de son administration et de son système éducatif. C'est ainsi que l'on dénombre une centaine d'instituteurs parmi les coopérants, situation évidemment résiduelle et révélatrice de la nécessité de favoriser un redéploiement de notre action à l'avenir. La formation des cadres et celle des formateurs eux-mêmes est donc une priorité de l'aide française, qui doit opérer des transferts du secteur de l'enseignement vers celui des techniciens. La réalisation récente d'une école normale d'instituteurs constitue un heureux exemple d'opération individualisée correspondant à une redistribution judicieuse de notre coopération.

2° Une aide au développement économique diversifiée

Notre coopération — dont le montant global s'est élevé en 1981 et 1982 à 350 millions de francs par an — est orientée dans trois directions principales, l'assistance technique militaire étant mise à part :

— la première réside dans la valorisation des secteurs productifs de l'économie djiboutienne (inventaire des ressources du sous-sol en eau, recherches géothermiques, modernisation des infrastructures existantes) ;

— la deuxième tend à la formation de cadres techniciens et d'enseignement pour la réalisation d'écoles de formation sur place, simultanément à l'octroi de nombreuses bourses d'études ;

— enfin, dans le domaine de l'aide aux investissements, notre action favorise la conduite d'études qui permettent l'exécution de projets financés par d'autres aides bilatérales ou multilatérales.

S'agissant des concours financiers, la R.D.D. — malgré les dons de divers pays arabes — a eu besoin de concours supplémentaires pour assurer l'équilibre de son budget. L'effort français en ce domaine a représenté 106 millions de francs en 1982, permettant de compenser la dépréciation du franc par rapport au franc djibouti rattaché par une parité fixe au dollar.

Mais, au bout du compte, le poids réel des relations bilatérales doit considérer non seulement l'aide directe française mais aussi les retombées économiques et les ressources apportées par la présence française : la France assure ainsi près des trois-quarts des revenus de l'Etat djiboutien. La coopération entre les deux pays se trouve en outre prolongée par des relations économiques et commerciales actives.

B) DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES ACTIVES, BIEN QUE PERFECTIBLES.

1°) La France premier fournisseur et premier client de la R.D.D.

Les exportations françaises vers Djibouti sont passées de 163 millions de francs en 1978 à 322 millions de francs en 1981 et près de 400 millions de francs l'an dernier. Elles sont constituées à hauteur d'un tiers de produits agro-alimentaires et pour la moitié de machines électro-mécaniques.

Encore faut-il souligner que la part de la France — 45 % en 1980 — tend à décliner, du fait en particulier de la concurrence japonaise et asiatique. C'est ainsi, par exemple, que dans le domaine de l'automobile, l'ensemble de la stratégie et de l'organisation commerciale des entreprises françaises exige d'être revu afin de reconquérir un marché qui, en dépit des liens existant entre nos deux pays, est aujourd'hui à plus des quatre cinquièmes détenu par les firmes nipponnes. L'ensemble des exportations japonaises vers la R.D.D. a ainsi augmenté de 103 % depuis l'indépendance.

Mais la France est aussi, quelle que soit la modestie des exportations djiboutiennes, le principal client du pays. Faute de ressources nationales, les ventes en question sont en fait des réexpéditions qui, à hauteur de plus de 80 %, sont absorbées par les forces françaises stationnées sur place — dont les achats sont assimilés à des exportations —. Les importations françaises ont ainsi été évaluées à 7 millions de francs en 1981 et sont composées pour l'essentiel de cuirs et peaux.

Notre pays se situe également au premier rang des investisseurs à Djibouti.

2°) La France premier investisseur en R.D.D.

Le montant des investissements français à Djibouti était évalué en 1976 à 5,6 millions de dollars, alors que les autres principaux investisseurs, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, ne dépassaient pas 0,3 million de dollars.

Depuis l'indépendance, les entreprises françaises ont conclu des contrats d'équipement pour un montant de plus de 120 millions de francs. Il faut ainsi citer, parmi ces réalisations — partiellement financées par la France —, l'ouverture d'une usine d'embouteillage d'eau, la construction d'un grand hôtel, la création d'une station de télécommunications et d'un réseau de faisceaux hertziens, ainsi que des études pour l'aménagement du port de Djibouti et l'équipement d'une centrale.

D'autres projets sont actuellement suivis par des entreprises françaises, une partie du financement étant souvent assurée par des capitaux étrangers, notamment arabes. C'est ainsi que l'extension et la rénovation de l'hôpital Peltier doivent être entreprises avec l'aide de l'Arabie Saoudite, tandis que l'aménagement du port fera appel — pour partie — à un financement koweïtien.

C'est assez dire que si les relations économiques franco-djiboutiennes demeurent confiantes et actives, elles sont loin d'être exclusives. Elles sont en tout cas perfectibles et leur amélioration doit être le reflet des liens particuliers et historiquement privilégiés qui unissent la France et la République de Djibouti, liens dont témoignent encore l'étroitesse de la coopération militaire entre les deux pays et le stationnement de forces françaises importantes à Djibouti.

DEUXIÈME PARTIE

LES RELATIONS MILITAIRES ENTRE LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

La coopération civile entre la France et la République de Djibouti est prolongée par une coopération militaire — assistance technique et aide directe — destinée à participer à la défense du jeune Etat et à contribuer au maintien de la stabilité dans la région. Mais ces objectifs se trouvent surtout confortés par une présence militaire française, directement issue des accords passés lors de l'accession du territoire à l'indépendance et se traduisant par le stationnement sur place de 4 000 hommes, forces notables compte tenu des effectifs présents dans la région.

Il convient cependant, avant d'examiner successivement les forces françaises stationnées en R.D.D. et la coopération militaire entre les deux pays, d'évaluer plus précisément l'importance tant géopolitique que stratégique de la présence française à Djibouti.

I. Le rôle majeur de la présence militaire française.

L'importance des relations militaires entre la France et la République de Djibouti est liée à deux séries de facteurs convergentes. La première résulte de la nécessité de s'opposer à tout risque de voir le territoire de la R.D.D. devenir un enjeu international, la présence française paraissant aujourd'hui appréciée par les diverses parties prenantes dans la région comme un bon compromis. La seconde tient à l'intérêt que présente la position exceptionnelle de Djibouti à la fois sur le plan géopolitique et du point de vue stratégique.

A) LE REFUS DE VOIR DJIBOUTI DEVENIR UN ENJEU INTERNATIONAL.

1° *Les impératifs de sécurité en République de Djibouti.*

Si la crainte, fréquemment exprimée lorsque le territoire accéda à l'indépendance en 1977, de voir la R.D.D. devenir l'enjeu privilégié des convoitises régionales et internationales est aujourd'hui largement dissipée, c'est d'abord parce que les exigences de sécurité dans le nouvel Etat ont été soigneusement prises en compte. De fait, la décolonisation politique ne s'est pas accompagnée d'un désengagement militaire mais est allée de pair avec le maintien d'une présence active, voulue par les deux parties.

La présence militaire française répond à cet égard à un quadruple objectif :

— la mission principale des forces françaises stationnées à Djibouti est de participer à la défense de la R.D.D. Le plan d'emploi des forces a été à cette fin remanié pour être adapté à la situation et aux effectifs actuels.

— l'aide fournie à l'armée nationale djiboutienne, forte aujourd'hui de 2 650 hommes mais encore sous-encadrée, constitue le deuxième objectif. Il est assuré par les assistants militaires mais les forces françaises y contribuent également indirectement et le général commandant les forces compte cet élément au nombre de ses missions.

— en troisième lieu, la protection des 10 000 ressortissants français résidant en R.D.D. et concentrés pour leur très grande majorité dans la ville même de Djibouti, figure également parmi les fonctions des forces françaises. Caractérisée par son importance par rapport à la population totale du pays et par l'ancienneté de son implantation sur le territoire, cette forte colonie française doit voir sa protection assurée contre toute éventualité, pouvant aller jusqu'à son regroupement et à son évacuation.

— enfin, et plus largement, la présence française à Djibouti contribue à assurer la stabilité dans cette région de la Corne de l'Afrique. Elle contribue à ce que la R.D.D. ne puisse être considérée comme un enjeu par ses voisins ; elle permet en outre à son Chef de l'Etat de jouer un rôle diplomatique important pour apaiser et modérer les conflits ouverts ou latents dans la zone.

2° *Un consensus local, régional et international.*

Une certaine mobilisation avait paru s'effectuer, dans les années précédant l'indépendance, contre la présence française à Djibouti ; en avaient témoigné, en 1975-1976, de façon particulièrement spectaculaire, l'enlèvement de notre ambassadeur en Somalie et le détournement d'un car d'enfants de militaires français près de la frontière à Loyada. Mais ce mouvement paraît aujourd'hui éteint et la présence militaire française semble au contraire faire l'objet d'un jugement favorable par les diverses parties intéressées. Ce consensus peut être discerné sur le triple plan local, régional et international.

Il s'agit d'abord d'un agrément local, la France restant l'allié occidental le plus sûr de la République de Djibouti, dont la cohésion ethnique est toujours fragile et qui est l'un de nos plus fidèles partenaires dans les assises internationales, notamment celles de la francophonie — dont Djibouti constitue une oasis dans une région arabophone et anglophone.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1980, le président Hassan Gouled n'est pas venu moins de quatre fois en France. Il a été d'autre part reçu par le président de la République, au début du mois de novembre 1981, en marge de la conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique.

Plus récemment, le ministre délégué chargé de la Coopération et du Développement s'est rendu à Djibouti du 28 au 30 novembre dernier pour une visite très bien accueillie par le Gouvernement de Djibouti, tandis que le Premier ministre a effectué deux escales à Djibouti : la première le 9 décembre, au cours de laquelle il a rencontré M. Barkat Gourat ; la deuxième le 14 pendant laquelle il s'est entretenu avec le président Hassan Gouled.

Mais la présence française à Djibouti est aussi appréciée au plan régional et international. Pour les pays de cette région troublée que constitue la Corne de l'Afrique — Ethiopie, Somalie, Yémen du Nord et du Sud pour l'essentiel —, elle constitue une garantie contre toutes les visées expansionnistes et les agressions éventuelles qui peuvent menacer la R.D.D. C'est ainsi que l'Ethiopie voit partiellement écarté le danger du mouvement pan-somalien, tandis que la Somalie est ainsi protégée de toute velléité éthiopienne d'élargir sa façade sur la Mer Rouge.

Enfin, au plan international, les Etats-Unis se satisfont de la présence française empêchant que le détroit de Bab-el-Mandeb soit entièrement contrôlé par les Soviétiques, déjà présents sur les deux bases proches d'Aden et de l'Ile Dahlac. De leur côté, les Soviétiques

sont convaincus qu'au moindre signe de la diminution de l'intérêt attaché par la France à la base de Djibouti, les Etats-Unis tenteraient de combler ce vide le plus rapidement possible. De fait, la R.D.D. constitue une position extrêmement importante.

B) *UNE POSITION EXCEPTIONNELLE AUX PORTES DE L'Océan Indien.*

1° *Un intérêt majeur pour la protection du flux pétrolier.*

Situé sur la route de Suez et à proximité des pays du Golfe, Djibouti occupe une position privilégiée aux abords de l'Océan Indien, qui a retrouvé toute son importance en abritant la route du pétrole.

La France dispose, pour la protection de ce flux pétrolier, de deux atouts : des possessions et des points d'appui — tels que Mayotte et la Réunion — hérités de l'histoire ; et une longue tradition de présence dans l'Océan Indien — dès 1604 fut en effet créée la première société pour le commerce avec l'Orient.

Aussi, pour assurer le maintien de son approvisionnement en pétrole — dont 70 % provient des pays du Golfe —, la France a-t-elle adopté une politique autonome dans l'Océan Indien, conforme à sa politique générale d'indépendance. Elle a au contraire écarté à la fois l'option d'un retrait militaire de l'Océan Indien — laissant à ses alliés anglo-saxons la charge et le bénéfice politique de la défense des intérêts occidentaux —, et celle d'une intégration de nos moyens dans une stratégie occidentale générale — rendant les forces françaises accessoires.

Pour atteindre cet objectif, Djibouti constitue pour la France le seul point d'appui dont elle dispose, dans la zone nord de l'Océan Indien, pour permettre à nos forces maritimes de maintenir une présence significative dans ce secteur. La R.D.D. se situe en effet d'une part sur la route du canal de Suez et est d'autre part à une distance raisonnable pour le soutien d'opérations en mer d'Oman. Djibouti occupe une position stratégique de première importance.

2° *Une importance stratégique particulière.*

La position de Djibouti présente en effet un quadruple intérêt sur le plan stratégique.

En premier lieu, le maintien de notre présence en mer d'Oman est largement conditionné par l'existence d'une base sur le territoire de la R.D.D. Un soutien logistique mobile en mer sans base arrière

serait en effet extrêmement onéreux. Nos forces stationnées à Djibouti contribuent ainsi de façon importante à l'efficacité et à la signification de cette présence et au renforcement de nos forces maritimes.

Mais Djibouti est aussi un relais essentiel entre l'Europe et les îles du sud de l'Océan Indien. Le territoire constitue en particulier une escale particulièrement importante pour nos liaisons aériennes militaires avec la Réunion.

En troisième lieu, et bien que relativement éloigné des abords du Golfe persique, Djibouti pourrait constituer une base efficace dans l'éventualité d'une action de soutien ou d'intervention dans la péninsule, en particulier pour protéger nos sources d'approvisionnement en pétrole.

Il faut enfin relever également l'importance de la présence à Djibouti d'installations de transmissions faisant partie du réseau OMIT (Organisation mondiale interarmées des transmissions) qui assurent, notamment en l'absence de liaisons par satellites, la couverture maritime du nord de l'Océan Indien et permettent diverses liaisons spécialisées.

Au surplus, la base de Djibouti est d'autant plus à même de remplir le rôle attendu d'elle qu'elle est dotée d'équipements relativement importants. C'est ainsi que l'aérodrome d'Ambouli, malgré ses imperfections, peut accueillir tous les types d'avions. De même, le port de Djibouti, quelle que puisse être la nécessité de moderniser ses installations, permet le ravitaillement de plusieurs bâtiments.

L'une des contreparties à la libre disposition par la France de ces facilités réside dans la participation de nos forces stationnées à la défense de la R.D.D. Il convient donc d'examiner à ce stade de l'étude les Forces françaises présentes à Djibouti et les caractéristiques de notre coopération militaire.

II. Les Forces françaises stationnées à Djibouti.

Si la présentation des Forces françaises stationnées en République de Djibouti doit comptabiliser les effectifs sur place et leur répartition entre les différentes armes, elle ne saurait ignorer l'aspect juridique de la présence de troupes sur un territoire désormais indépendant.

Mais l'importance du rôle des Forces françaises doit également être analysée sur un double plan : militaire, naturellement, pour mesurer les possibilités d'action de notre pays en ce domaine ; mais aussi économique, pour apprécier les effets induits de la présence française sur l'économie djiboutienne.

A) PRÉSENTATION DES FORCES FRANÇAISES

1° *Le cadre juridique de la présence française*

La présence militaire française à Djibouti est directement issue d'un accord conclu lors de l'accession du territoire à l'indépendance. La France et la R.D.D. demeurent encore aujourd'hui liées par ce seul protocole provisoire du 27 juin 1977, dont la transformation et l'actualisation pourraient être envisagées. Le protocole est complété par un ensemble de conventions particulières, précisant les conditions du stationnement des Forces françaises, tandis que diverses dispositions complémentaires traitent de la forme du soutien que l'armée française peut apporter à l'armée nationale djiboutienne.

Le protocole de base, qui fixe aussi les principes de la coopération militaire entre les deux gouvernements, précise en ces termes, en son article 1^{er}, les fondements du stationnement des Forces françaises en R.D.D. : « A la demande du gouvernement de la République de Djibouti dans l'exercice du droit de légitime défense reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations-Unies, et en cas d'agression par une armée étrangère, le gouvernement de la République Française apportera à la République de Djibouti, dans les conditions à fixer d'un commun accord, la participation des forces armées françaises stationnées sur le territoire de celle-ci. Les forces françaises stationnées sur le territoire de la République de Djibouti ne peuvent participer à des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre ».

2° *Les effectifs des Forces stationnées en R.D.D.*

Dans ce contexte juridique, la France a dû évaluer avec précision les effectifs qu'il est nécessaire de maintenir sur place pour atteindre l'objectif prioritaire qui lui est assigné : aider la jeune République de Djibouti à assurer sa défense, aussi longtemps que la situation dans la Corne de l'Afrique n'aura pas évolué dans un sens garantissant la sécurité du nouvel Etat et la paix dans la région.

La France a à cette fin clairement écarté deux des options qui s'offraient à elle : d'une part un désengagement militaire intégral qui aurait eu pour effet immédiat de compromettre l'existence même de la R.D.D., ou en tout cas la réalité de son indépendance ; d'autre part toute solution intermédiaire comportant le maintien d'une présence symbolique ou notoirement insuffisante, en particulier pour assurer la permanence d'une assistance technique significative.

Dans cet esprit, il a été possible d'évaluer à 3 500 hommes le niveau minimum nécessaire de nos propres forces stationnées sur place, afin de tenir compte de la modestie des effectifs — compte tenu de la population nationale — de l'armée djiboutienne qui ne pourra dépasser sensiblement le total actuel de 2 700 hommes, malgré l'importance des menaces potentielles qui pèsent sur le pays. C'est ainsi que les forces françaises — qui rassemblaient près de 5 800 hommes en 1977 avant l'indépendance — ont été ramenées à moins de 4 000 hommes, les unités d'infanterie ayant subi la plus forte part des retraits opérés.

A titre de comparaison, et pour mieux apprécier la situation militaire dans l'environnement de Djibouti, il faut rappeler ici que l'armée éthiopienne est forte de 280 000 hommes, l'armée somalienne de 65 000 hommes, et celle de la République démocratique du Yémen de 27 000 hommes, dont l'équipement en matériels paraît au surplus dépasser les capacités en personnel.

C'est dans ces conditions qu'il convient d'évaluer l'importance du rôle des Forces françaises aujourd'hui stationnées en R.D.D.

B) *L'IMPORTANCE DU RÔLE DES FORCES FRANÇAISES*

1° Les capacités militaires directes

Outre un détachement prévôtal de la Gendarmerie et une direction interarmées du service de santé, les Forces françaises stationnées à Djibouti sont composées aujourd'hui d'environ 3 500 hommes des trois armées ainsi répartis :

— Les forces terrestres rassemblent à elles seules plus de 2 500 hommes. Les militaires du rang de l'Armée de terre sont pour l'essentiel des engagés volontaires pour servir outre-mer (EVSOM), pour une durée courte ou longue (EVDR-EVSP), ou des légionnaires. Ils appartiennent au 10^e bataillon de commandement et des services, au 5^e Régiment interarmes d'outre-mer, au détachement ALAT, et à la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère. Les effectifs sont enfin complétés par le commandement et la direction du matériel et des bâtiments et par la direction de l'intendance et de la gestion des subsistances.

— Les forces aériennes sont constituées par les 788 hommes du détachement « air » 188 qui dispose d'un centre de transmission avec la France et regroupe sur l'aéroport d'Ambouli : les moyens organiques classiques d'une base aérienne ; un escadron de chasse équipé de 10 Mirage III C de défense aérienne et d'assaut ; et un escadron de transport outre-mer équipé d'hélicoptères Alouette 3, de Nord-Atlas 2501 et prochainement d'un Transall.

— Enfin, les Forces de la marine rassemblent une unité « marine » et des organismes à terre ; des unités à la mer permanentes de transport — engin de débarquement d'infanterie et de chars (EDIC) — et de surveillance ; enfin des unités en renfort temporaire : un commando marine stationné à Arta, un EDIC et un aéronef de surveillance maritime.

Il faut encore préciser qu'en cas de crise dont les signes précurseurs auraient été perçus assez tôt, les Forces françaises stationnées pourront bénéficier de renforts tant par voie aérienne que par voie maritime. En particulier, les forces maritimes de l'Océan Indien pourraient participer à la défense aérienne. La vulnérabilité éventuelle de nos Forces pourraient être d'autre part corrigée par le positionnement d'un groupe aéronaval comprenant un porte-avions.

Les Forces françaises contribuent ainsi depuis 1977, par leur effet dissuasif, à la sécurité de la R.D.D. et au maintien de la stabilité dans la zone. On ne saurait d'autre part en conclure sur l'action directe des troupes françaises sans souligner leur contribution importante à diverses actions humanitaires, tant en R.D.D. que dans les pays de la zone — telles que, au Yémen, le rapatriement des enseignants français victimes d'un grave accident de la route ou la participation aux opérations de secours consécutives au récent tremblement de terre.

2° Les effets économiques induits

Parallèlement aux possibilités d'action militaire, l'analyse de l'importance de la présence des Forces françaises en République de Djibouti doit également prendre en compte l'ampleur des effets induits qu'elles représentent pour l'économie djiboutienne.

Ces conséquences économiques, fréquemment soulignées comme essentielles par les autorités djiboutiennes, sont en effet considérables. La présence de 4 000 militaires français et des familles résidant sur place — soit plus de 6 000 personnes — contribue pour une part importante à l'économie de ce petit pays. Ces retombées économiques, venant s'ajouter à l'aide directe française, assurent plus des deux tiers des revenus de l'Etat djiboutien. La France verse ainsi annuellement quelque 20 milliards de francs djibouti, dont près de 13 milliards sous forme de rémunérations et de frais de fonctionnement. A titre d'exemple, l'impôt de solidarité a rapporté en 1981 750 millions de francs djibouti à la R.D.D. tandis que la taxe intérieure sur la consommation lui procurait près de 2 milliards de francs djibouti.

C'est dans ce contexte vital pour l'économie djiboutienne que le mode de calcul des soldes des militaires français stationnés à Djibouti a été modifié, à compter du 1^{er} mai 1982, pour aboutir — depuis le 1^{er} janvier 1983 — à un alignement sur le régime de droit commun de rémunération des agents publics en service à l'étranger. Cette modification a entraîné pour les personnels concernés, dès la mise en place du régime transitoire, une importante diminution de leur pouvoir d'achat — de l'ordre de 30 à 40 % — et, par voie de conséquences, de leur consommation sur le marché djiboutien.

Les dispositions nouvelles ont naturellement été mal ressenties par les intéressés, mais surtout par le gouvernement djiboutien, conscient et inquiet du préjudice ainsi causé — indirectement — à l'économie nationale. La situation créée paraît appeler, pour l'essentiel, les commentaires suivants de la part de votre délégation :

— une remise en ordre des soldes était sans aucun doute nécessaire : par suite de l'indexation du franc djibouti sur le dollar, elles avaient atteint à Djibouti des niveaux particulièrement élevés et sans doute excessifs — quelles que puissent être le caractère pénible des conditions d'existence et la cherté de la vie sur place ;

— mais les mesures prises n'ont pas été suffisamment différenciées et l'amputation de certains revenus s'est avérée très importante ; certaines catégories — notamment les engagés volontaires pour servir outre-mer (EVSOM) et certains sous-officiers — ont été durement pénalisées, la diminution des soldes étant encore aggravée par la hausse du cours du dollar ;

— enfin, cette réduction des rémunérations, très brutale, a été décidée sans une prise en considération suffisante de ses incidences sur l'économie djiboutienne, créant ainsi chez nos interlocuteurs un très net sentiment de malaise en raison des effets ainsi provoqués sur les recettes fiscales et parafiscales de la R.D.D.

Certaines mesures de rattrapage apparaissent donc souhaitables, dans toute la mesure du possible et dans les plus brefs délais, afin de mieux prendre en compte la situation des personnels les plus défavorisés et de préserver les relations actives et confiantes existant entre la France et la République de Djibouti.

III. — La coopération militaire entre la France et la République de Djibouti

La coopération militaire entre les deux pays constitue le second volet de la participation de la France à la défense de la R.D.D., dans le même cadre juridique du protocole provisoire du 27 juin 1977.

L'assistance militaire technique proprement dite et une aide directe financière et en matériels se trouvent à cet égard prolongées par la formation en France de stagiaires djiboutiens et une participation à l'entraînement de l'armée nationale djiboutienne afin de renforcer son caractère opérationnel.

A) UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CONFORTÉE PAR UNE AIDE DIRECTE

1^o *L'assistance militaire technique*

La France fournit à l'armée nationale djiboutienne — aux effectifs nécessairement modestes — une assistance militaire technique très substantielle. 124 postes d'assistants militaires sont ainsi ouverts dans le budget ; 119 d'entre eux étaient honorés au 1^{er} décembre 1982 et leurs effectifs, constitués d'officiers — 32 — et de sous-officiers — 87 —, se répartissaient comme suit :

- armée de terre : 72 postes ;
- armée de l'air : 3 postes ;
- marine : 4 postes ;
- gendarmerie : 29 postes ;
- service de santé : 7 postes ;
- B.C.M. : 4 postes.

Les effectifs mis à la disposition de la R.D.D. au cours des années récentes, après avoir sensiblement décliné, sont aujourd'hui stabilisés, voire en légère augmentation.

Sur le plan fonctionnel, les emplois occupés par les assistants militaires français à Djibouti sont à hauteur de 40 % des postes de conseillers, pour 38 % des emplois de substitution, pour 12 % des postes administratifs, pour 8 % des postes d'instructeurs et pour 2 % des emplois de commandement.

Les fonctions d'encadrement et de formation sont ainsi les deux objectifs prioritaires d'une assistance militaire technique qui s'effectue dans un climat exceptionnel de confiance absolue entre militaires français et djiboutiens. C'est ainsi que l'armée nationale djiboutienne compte dans ses rangs des officiers et sous-officiers français et que — fait particulièrement révélateur — les chefs en titre du premier et du troisième bureau de l'armée nationale sont des Français.

Cette assistance technique se trouve au surplus prolongée par une aide militaire directe importante.

2° *L'aide militaire directe*

En 1982, l'aide financière directe apportée par la France à l'armée nationale djiboutienne s'est élevée à 116 millions de francs. Devant être comparable en 1983, cette aide revêt une double forme : aide en matériels d'une part, subvention budgétaire d'autre part.

S'agissant de l'aide en matériels, son financement a été assuré par la mission militaire française de coopération à raison de 10 millions de francs en 1978 et 1979, et 18 millions de francs en 1980 ; elle est aujourd'hui — depuis 1981 — stabilisée à 16 millions de francs par an.

Cette forme d'aide est particulièrement orientée vers les grands matériels — véhicules, canons, avions légers —, dont l'armée djiboutienne a un besoin particulièrement pressant. Encore faut-il souligner que la position française en la matière ne relève aucunement du monopole et que les chefs militaires djiboutiens diversifient l'origine de leurs matériels.

Mais la plus grande part de la participation de la France au fonctionnement courant des forces armées nationales s'opère sous forme d'un concours financier direct. Cette subvention budgétaire, assurée depuis l'indépendance de la R.D.D., a évolué comme suit : 58 millions de francs en 1978 ; 107 millions en 1979 et 100 millions en 1980 et 1981. Depuis 1982, de nouvelles bases administratives ont été définies et la subvention militaire — stabilisée au niveau de 100 millions par an — s'est trouvée intégrée, dans les conditions classiques, à la subvention budgétaire globale accordée par la France au gouvernement djiboutien.

Enfin, deux séries d'actions complémentaires sont menées afin de renforcer l'efficacité de l'armée nationale de la R.D.D.

B) LA CONTRIBUTION AU RENFORCEMENT DU CARACTÈRE OPÉRATIONNEL DE L'ARMÉE DJIBOUTIENNE

1° *La formation de stagiaires djiboutiens en France*

L'une des faiblesses les plus criantes de l'armée djiboutienne réside à l'évidence dans l'insuffisance de son encadrement. C'est pourquoi, dans le cadre de notre coopération militaire, l'assistance technique et l'aide directe sont complétées par la formation en France de nombreux militaires djiboutiens par des cycles scolaires ou

des stages de spécialisation. Cette situation se trouve à l'heure actuelle symbolisée par la présence à Paris, depuis août 1982, du chef d'état-major général des armées, en stage à l'école supérieure de guerre inter-armées.

L'effort consenti en ce domaine par la France est soutenu et croissant puisque 100 à 110 stagiaires djiboutiens en bénéficient désormais chaque année, soit un doublement par rapport aux chiffres des premières années suivant l'indépendance.

Au 1^{er} décembre 1982, s'agissant des cycles scolaires, vingt militaires djiboutiens étaient en cours de formation en France — dont quatre dans l'enseignement militaire supérieur et seize dans les écoles préparatoires de formation et d'application pour officiers. Par ailleurs, en ce qui concerne les stages de spécialisation, 83 places ont été accordées à des Djiboutiens pour l'année en cours — soit quatorze de plus qu'en 1982.

2° L'entraînement de l'armée nationale

Un dernier aspect — essentiel — de la densité des relations militaires franco-djiboutiennes est constitué par la participation des forces françaises à l'entraînement de l'armée nationale.

Cet entraînement s'effectue en particulier dans le cadre d'exercices bilatéraux. C'est ainsi qu'un exercice bilatéral de faible ampleur, mettant en jeu des forces françaises, est prévu dans le courant de l'année 1983.

Cet ensemble de mesures doit contribuer à renforcer le caractère opérationnel d'une jeune armée encore en cours de développement — les autorités djiboutiennes évaluant à environ 3 000 hommes le niveau souhaitable des effectifs de leur armée. Mais il demeure que, dans un contexte international troublé, dans un environnement où Djibouti se trouve entouré d'armées nombreuses, entraînées au combat, et souvent puissamment équipées, l'armée nationale djiboutienne souffre d'un manque dramatique d'encadrement. On note en particulier à ce titre qu'aucun militaire djiboutien n'est un ancien officier de l'armée française. Au total, l'armée nationale ne compte aujourd'hui qu'une cinquantaine d'officiers, dont la formation et la valeur demeurent très inégales. C'est donc, semble-t-il, en priorité dans ce sens que doivent porter les efforts entrepris pour faire des troupes djiboutiennes, le plus souvent composées de bons militaires, une armée solide et efficace, nécessaire au jeune Etat.

TROISIÈME PARTIE

LA SITUATION INTERNATIONALE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

Les pays de la Corne de l'Afrique occupent, autour de la République de Djibouti, une position stratégique dont l'importance est évidente. C'est ainsi que l'Éthiopie, dont la côte érythréenne longe la mer Rouge, dispose d'une position centrale en Afrique orientale, tandis que la Somalie surveille, à travers le port de Berbera, l'accès à l'Océan Indien. Enfin les positions privilégiées de Djibouti et d'Aden — capitale de la République démocratique populaire du Yémen — permettent de contrôler, dans le détroit de Bal-el-Mandeb, les passages entre le Golfe d'Aden et la mer Rouge.

Aux convoitises que suscite inéluctablement cette situation géographique — même si les grandes puissances sont jusqu'ici demeurées relativement prudentes sur le plan militaire — viennent en outre s'ajouter les tensions permanentes dues à l'existence de plusieurs mouvements irrédentistes et au conflit somalo-éthiopien qui constitue la principale pomme de discorde dans la région.

La situation internationale dans la Corne de l'Afrique se caractérise ainsi par l'importance des tensions et par la fragilité et la précarité des périodes d'apaisement de conflits latents. Il faut ensuite, dans ce contexte éminemment troublé, souligner fortement le rôle actif et modérateur de la politique extérieure du président Gouled, alors même que la R.D.D. doit faire face à l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés. Il conviendra enfin d'apprécier le rôle positif qui peut être dévolu à la France, au-delà de sa présence à Djibouti, compte tenu de ses relations politiques et de ses rapports économiques et de coopération avec les différents Etats de la région.

I. Un contexte régional fragile caractérisé par l'importance des tensions

La permanence de facteurs de troubles multiples pouvant à tout moment provoquer la reprise des affrontements, une situation militaire inquiétante dans la région, expliquent la tension internationale dans la Corne, encore accrue par l'ampleur du problème des réfugiés.

Mais la précarité de toute situation momentanée d'équilibre se trouve au surplus renforcée par le climat politique incertain qui prévaut chez les trois voisins immédiats de la jeune république de Djibouti : Ethiopie, Somalie et Yémen du Sud. L'examen de la région passe donc par une analyse préalable de la situation dans ces trois Etats.

A). *UNE SITUATION POLITIQUE INCERTAINE DANS LES PAYS DE LA RÉGION*

1^o). *Un régime éthiopien apparemment solide, bien que confronté à de graves tensions*

C'est en septembre 1974, après les événements de février qui avaient imposé au souverain une sorte de collaboration avec le Derg — comité de coordination des forces armées — que le vieil empereur Hailé Sélassié est déposé par le général Andom ; il mourra moins d'un an plus tard en août 1975. Après l'élimination du général Andom, le général Teferi Bante est à son tour victime des dissensions internes au Derg et le colonel Mengistu Hailé Mariam lui succède en février 1977. Tandis que se développent à Addis-Abeba les terreurs « rouge » et « blanche », le colonel Mengistu oriente délibérément le régime vers le marxisme-léninisme, la révolution éthiopienne étant probablement l'une des plus radicales qui se soient produites en Afrique.

Le colonel Mengistu, dont la position personnelle semble aujourd'hui solide, paraît contrôler l'appareil d'Etat et détenir avec le Derg — composé d'une dizaine de militaires — la réalité du pouvoir dans le pays, tandis que se prépare la mise en place d'un parti unique. L'Ethiopie n'en est pas moins soumise à de sérieuses difficultés.

Sur le plan économique, tout d'abord, le pays — peuplé de plus de trente millions d'habitants sur 1 800 000 kilomètres-carrés — se trouve dans une situation très critique, notamment dans le domaine agro-alimentaire, du fait du démantèlement des circuits commerciaux.

Mais l'Ethiopie, composée de soixante-dix ethnies parlant presque autant de langues différentes, doit aussi faire face aux tendances centrifuges de ses provinces périphériques : Tigré, Harrar, Wollo, et surtout Ogaden et Erythrée. L'irrédentisme somali en Ogaden venant s'ajouter au conflit érythréen, c'est en politique étrangère que les nouvelles orientations du régime — en direction de l'URSS — furent les plus spectaculaires. Après l'échec de la proposition soviéto-cubaine d'une grande fédération yéméno-so-

malo-éthiopienne dans laquelle l'Erythrée et l'Ogaden auraient joui de l'autonomie, l'Ethiopie, dont les relations avec les Etats-Unis s'étaient détériorées, a renversé ses alliances au profit de Moscou qui, en fournissant des armes à Addis-Abeba, a sans doute sauvé le pays d'une grave défaite militaire.

La situation demeure néanmoins tendue. Et si l'Ethiopie a conclu en août 1981 un traité tripartite avec la Libye et le Yémen du sud, l'échec de son offensive en Erythrée, et la guerre inavouée menée aux confins de l'Ogaden demeurent à l'origine des graves difficultés auxquelles est confronté le Derg, dont la capacité à surmonter les tendances autonomistes sera sans doute décisive.

*2^o) Une position somalienne précaire,
éloignant les perspectives pan-somaliennes*

La Somalie voisine ne rassemble qu'une population inférieure à quatre millions d'habitants sur un territoire de quelque 650 000 kilomètres-carrés. L'homogénéité ethnique du pays y dissimule de multiples oppositions — entre tribus, entre le nord et le sud, entre tendances ethniques — avec lesquelles le président Syaad Barre, au pouvoir depuis le coup d'Etat de 1969 — neuf ans après l'indépendance — doit composer en permanence, dans une situation économique très critique.

Mais, si les diverses oppositions intérieures parviennent à être surmontées pour faire face à l'Ethiopie, ennemi héréditaire, la stabilité du régime peut être mise en danger par l'opposition extérieure du Mouvement nationaliste somalien (MNS) et surtout du FDSS — Front démocratique du salut somalien — qui déclenche des actions d'envergure avec l'appui éthiopien.

Le régime socialiste de Mogadiscio s'est efforcé de transformer les liens de parenté traditionnels entre les clans nomades, en un ensemble plus cohérent. Mais le président Barre, déchiré entre un socialisme autoritaire et le nationalisme islamique, confronté aux difficultés économiques dues à la sécheresse et aux conséquences des affrontements militaires, n'a pu donner force au mouvement pan-somalien.

La Somalie — qui réunit l'ex-Somaliland britannique et l'ex-Somalie italienne — affirme en effet sa vocation à rassembler les trois terres irrédentistes qui complètent l'étoile à cinq branches du drapeau somalien : Djibouti, le Kaud et l'Ogaden — situés en territoire éthiopien — et le Northern Frontier District du Kenya. Mais, après le renversement d'alliances éthiopien en mai 1977, le président Barre, tirant la leçon des événements, expulse les experts soviétiques et rompt les relations diplomatiques avec Cuba, trouvant ainsi sa marge de manœuvre sensiblement réduite. Le régime

somalien se trouve ainsi confronté à deux interrogations qui peuvent expliquer sa relative fragilité : l'appui de l'URSS ayant disparu, l'Etat somalien maintiendra-t-il ses options socialistes antérieures ? Et, en cherchant à se rapprocher de l'Occident, Mogadiscio parviendra-t-elle à obtenir de lui, et d'abord des Etats-Unis, l'aide considérable qui lui est nécessaire ?

3°. *La République démocratique et populaire du Yémen :
une base logistique importante*

Troisième voisin immédiat de la République de Djibouti, de l'autre côté du détroit de Bab-el-Mandeb, le Yémen du sud compte moins de deux millions d'habitants sur près de 300 000 kilomètres-carrés, cette population étant trois fois moins nombreuse qu'au Nord-Yémen et composée de plus de mille quatre cents tribus différentes, essentiellement sunites.

Après l'indépendance proclamée le 30 novembre 1967 à l'issue d'une lutte acharnée contre les forces britanniques, plusieurs révolutions de palais et coups d'Etat ont marqué la lutte pour le pouvoir qui oppose à Aden les divers courants politiques. La gauche du Front National de Libération (FNL) a accédé au pouvoir avec le « mouvement correctif » du 22 juin 1969 et la mise à l'écart du président Qahtan al Chaabi. Elle consolide sa position le 2 août 1971 en chassant de la direction du gouvernement M. Mohammed Ali Haïtham, et en mettant en place le triumvirat qui va gouverner le pays pendant sept ans : M. Salem Robaya à la présidence de la République, M. Abdoul Fattah Ismail au secrétariat général du parti, et M. Ali Nasser Mohammed à la présidence du conseil.

Salem Robaya ayant été exécuté le 26 juin 1978, Aden adhère au Comecom en juin 1979 et signe le 2 octobre 1979 un traité d'amitié avec l'URSS. C'est le 22 avril 1980 qu'une révolution de palais met un terme au pouvoir de M. Abdoul Fattah Ismail et M. Ali Nasser Mohammed cumule désormais les trois postes de secrétaire général du parti, de chef de l'Etat et de Premier ministre.

Tout en étant confrontée à trois mouvements d'opposition — peu importants —, l'influence soviétique — confortée par la présence de coopérants soviétiques, mais aussi cubains et est-allemands — est prépondérante dans les affaires intérieures et extérieures du Sud-Yémen. Les perspectives de réunification des deux Yémen, tout en paraissant modestes, ne sont pas à exclure et des relations plus approfondies entre les deux Etats sont en tout cas possibles.

B) *UNE TENSION INTERNATIONALE CARACTÉRISÉE PAR DES RISQUES PERMANENTS D'AFFRONTEMENTS*

1° *La permanence de conflits latents*

Dans un tel contexte international, les facteurs de troubles sont nombreux, les deux principaux risques de conflits demeurant naturellement la situation en Erythrée et l'affrontement somalo-éthiopien en Ogaden.

Le retournement des alliances qui s'est opéré en 1977, comme l'évolution intérieure des différents régimes, ont modifié de façon substantielle les données principales du paysage international dans la corne de l'Afrique. L'Union Soviétique, compte tenu des changements intervenus à Addis-Abeba, paraît avoir fait, entre Somalie et Ethiopie, le choix du nombre. A l'inverse, les Etats-Unis — ainsi d'ailleurs que certains Etats arabes pro-occidentaux — n'ont pas fait montre d'un enthousiasme particulier pour soutenir Mogadiscio, longtemps fidèle alliée de l'URSS et maintenant encore l'essentiel de ses options socialistes intérieures.

Le rapport de forces entre les deux principaux voisins de Djibouti a ainsi évolué dans un sens favorable à l'Ethiopie. C'est ainsi qu'Addis-Abeba a pu éviter la défaite — voire l'effondrement — qui menaçait le pays en 1977. De même, au cours de l'année 1982, les dirigeants éthiopiens, sans pour autant parvenir à leurs fins, se sont sentis en mesure de lancer deux offensives importantes : ce fut d'abord, dès le 25 janvier 1982, la campagne « étoile rouge » de pacification de l'Erythrée — qui se solda par un échec — ; ce fut ensuite, dès le début du mois de juillet, la reprise des affrontements en Ogaden, afin de profiter de l'affaiblissement du régime somalien.

Si la situation paraît aujourd'hui provisoirement stabilisée — notamment en Ogaden depuis la fin du mois d'août —, cet équilibre est éminemment précaire et les opérations paraissent pouvoir reprendre à tout moment.

2° *Une situation militaire inquiétante*

Les risques de reprise des conflits, qui inquiètent légitimement les pays voisins — Djibouti et Kenya notamment — sans paraître devoir déboucher sur un embrasement généralisé de l'ensemble de la zone, sont de plus aggravés par le bilan qui peut être aujourd'hui dressé, des forces militaires en présence.

La principale armée de la région est incontestablement l'armée éthiopienne. Forte de 280 000 hommes, elle comporte vingt-deux divisions et dépend entièrement du colonel Mengitsu, président du

Derg. L'Ethiopie consacre près de 20 % de son budget aux dépenses de défense : 391 millions de dollars sur un total de 1 900 millions en 1982. Essentiellement fournie en matériels soviétiques, son équipement est satisfaisant. Enfin, particulièrement entraînées au combat par des conflits successifs, les forces armées éthiopiennes se situent à un bon niveau opérationnel, même si la succession des combats fait apparaître une certaine lassitude parmi des militaires éthiopiens.

L'armée somalienne, de son côté, ne dispose que de 65 000 hommes, chiffre pourtant important compte tenu de la population du pays. L'effort de la Somalie en faveur de sa défense est cependant considérable, 870 millions sur un budget total de 2 900 millions en 1981. Il reste que l'armée somalienne semble aujourd'hui dans une situation critique après avoir été soumise à de longs combats. La base de ses matériels reste encore d'origine soviétique, n'ayant pas été remplacée depuis le renversement des alliances par des équipements américains, malgré les pressants appels de Mogadiscio.

L'armée sud-yéménite, enfin, est forte de 27 000 hommes. Elle bénéficie surtout d'un excellent équipement, d'origine soviétique, qui paraît comparable à celui de la Somalie et semble excéder ses propres capacités en personnel, faisant ainsi du Yémen du Sud une base logistique importante dans la région.

3° *La dramatique multiplication des réfugiés*

Enfin, un dernier facteur vient encore accroître les éléments de trouble dans la région : la corne de l'Afrique, du fait des guerres, des bouleversements politiques et des catastrophes naturelles, est devenue le théâtre d'une des plus fortes concentrations de réfugiés : près de deux millions et demi de personnes.

C'est ainsi que pour la seule année 1980 un million de Somalis d'Ogaden, d'Oromo et de Sidamo se réfugièrent en Somalie, tandis que 500 000 Erythréens et Tigréens fuyaient au Soudan. Dans le même temps, l'Ethiopie estimait accueillir plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sur son sol, tandis que la République de Djibouti voyait croître sa population de 10 % par l'afflux d'environ 40 000 réfugiés.

L'aide internationale à cette dramatique situation s'est aujourd'hui organisée, à l'initiative principale du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, qui réunit en particulier 560 millions de dollars en avril 1981, en majeure partie destinés aux réfugiés de la Corne de l'Afrique.

Le récent accord, conclu entre responsables djiboutiens et éthiopiens, avec l'assistance du HCR, pour le rapatriement « librement consenti » des Ethiopiens réfugiés en R.D.D., constitue un premier pas encourageant quant à la volonté commune de

remédier à un aussi grave problème. Il reste cependant, outre les incertitudes qu'il comporte, qu'un tel accord demeure problématique quant à son efficacité et partiel dans sa portée. Aucune solution durable, juste et globale à la situation créée n'a pu être jusqu'ici arrêtée.

II. — Une politique djiboutienne modératrice

A la tête de la République de Djibouti, le Président Hassan Gouled déploie une intense activité diplomatique en faveur de la paix : fondées sur une politique générale d'équilibre et sur un principe d'« équidistance » dans les relations bilatérales, les relations extérieures ainsi entretenues lui permettent en particulier de se poser en médiateur possible du conflit somalo-éthiopien.

Mais cette politique étrangère doit également se mettre au service de la recherche d'une solution au problème des réfugiés, difficilement acceptable pour le jeune Etat.

A) *UNE INTENSE ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE*

1° *Une politique générale d'équilibre et d'« équidistance »*

Depuis l'accession du territoire à l'indépendance, le Président Gouled mène une politique étrangère dont l'impressionnante activité cherche à promouvoir une politique d'équilibre en faveur de la paix tout en exploitant la position clé qu'occupe la R.D.D. au débouché de la mer Rouge.

Les principes essentiels de cette politique extérieure paraissent pouvoir être résumés dans les cinq propositions suivantes :

— Son fondement principal réside sans doute dans la notion d'« équidistance » entre les principaux partenaires de Djibouti : la R.D.D. entend observer un strict équilibre dans ses rapports bilatéraux et une absolue neutralité vis-à-vis de ses puissants voisins ;

— La R.D.D. privilégie de bonnes relations avec les Etats arabes modérés — Arabie saoudite, Koweït, Emirats — dont elle recherche l'aide et le concours financier. L'adhésion de Djibouti à la Ligue arabe en 1977 est à cet égard révélatrice. La R.D.D. prend part aux activités du monde arabe — sommet de Fès — soutient l'Irak contre l'Iran, mais refuse de prendre parti dans certaines querelles inter-arabes telles que le conflit entre la Libye et la Soudan ;

— Djibouti maintient des relations cordiales avec les pays occidentaux autres que la France, dont la situation est naturellement privilégiée. Les ouvertures faites à la R.F.A., à la Grande-Bretagne et à l'Italie n'ont donné jusqu'ici que des résultats modestes, et la R.D.D. attend beaucoup d'une aide discrète des Etats-Unis ;

— Vis-à-vis des pays de l'Est et de l'Union Soviétique, Djibouti manifeste une certaine méfiance qui cherche à se satisfaire de rapports dépourvus d'agressivité ;

— Enfin, et plus généralement, la R.D.D. manifeste sa neutralité dans les affaires internationales qui ne concernent pas le monde arabe.

Dans ce cadre, les deux directions essentielles de la diplomatie djiboutienne sont logiquement relatives à la situation dans la Corne et aux relations avec les pays arabes. S'agissant des Etats de la Corne de l'Afrique, la jeune République s'est efforcée d'entretenir des relations équilibrées avec ses deux puissants voisins qui n'ont pas définitivement abandonné leurs ambitions sur le territoire. Cette politique d'équidistance, menée avec une grande habileté par le Président Gouled, mais difficile à maintenir, permet à Djibouti d'avoir aujourd'hui des relations convenables avec Addis-Abeba et Mogadiscio. C'est cependant avec l'Ethiopie que le rapprochement est le plus manifeste et l'accord sur le chemin de fer, signé l'année dernière, a permis une certaine reprise des échanges entre les deux pays.

En ce qui concerne ses relations avec les Etats arabes, la République de Djibouti est particulièrement soucieuse de les maintenir dans un contexte d'autant plus favorable que certains de ces pays lui apportent une aide non négligeable. Tel est le cas de l'Arabie Saoudite qui, après le séjour du Président Gouled à Djeddah en décembre 1980, a livré à l'armée djiboutienne 12 AML françaises, cette livraison visant à contrecarrer la politique d'infiltration du colonel Khadafi, dont les tentatives ont, à ce jour, pu être contenues. Des relations sont également maintenues avec les deux Yémen, tant avec Sanaa qu'avec Aden.

2° Une médiation possible mais incertaine dans le conflit entre Addis-Abeba et Mogadiscio

Le maintien de bonnes relations simultanées entre la R.D.D. d'une part, Addis-Abeba et Mogadiscio d'autre part, permet au Chef de l'Etat djiboutien de tenter d'apparaître comme un médiateur éventuel entre l'Ethiopie et la Somalie ; une telle initiative en faveur du retour de la paix dans la région rehausserait le prestige de Djibouti sur la scène internationale, tout en renforçant sa sécurité.

C'est dans cet esprit que le président Gouled a entrepris sa « mission de bonne volonté » au printemps 1981, pour inciter les pays rivaux à traiter les deux problèmes les plus urgents : réfugiés et développement rural. La condamnation de la Somalie lors du Sommet de Nairobi en juin 1981 a momentanément fait échouer cette démarche. Mais, confronté à une évolution préoccupante, le président Gouled a lancé un nouvel appel en juillet 1982 pour que cesse tout affrontement susceptible de nuire à la paix de la région.

Il reste que cette diplomatie djiboutienne, particulièrement active et ambitieuse, au service de la paix, est difficile à maintenir dans un contexte international aussi troublé, et que le succès des propositions du chef de l'Etat sur le conflit somalo-éthiopien n'est rien moins qu'incertain. Obtenir une solution positive au difficile problème des réfugiés n'est pas chose plus aisée.

B) LA DIFFICILE RECHERCHE D'UNE SOLUTION POSITIVE A LA SITUATION DES RÉFUGIÉS.

1° *L'ampleur et la diversité du problème en République de Djibouti*

Dans un contexte de pauvreté encore aggravé par les catastrophes naturelles dues à la sécheresse et aux inondations, le territoire de Djibouti a dû accueillir des vagues successives de plus en plus importantes de réfugiés. Commencé dès 1975, avant même l'indépendance, mais surtout à partir de 1977-1978, cet afflux a, semble-t-il, atteint son ampleur maximale dans le courant de l'année 1981 : les estimations les plus inquiétantes évaluèrent alors à près de 50 000 le nombre total de réfugiés accueillis par la République de Djibouti, représentant près de 15 % de la population totale du pays ! Si ce nombre paraît avoir aujourd'hui quelque peu diminué, 30 à 40 milliers de personnes étaient encore réfugiées sur le territoire en janvier 1983, soit près de 10 % de la population nationale.

L'ampleur du problème ne doit pas, au surplus, dissimuler sa diversité et, par là, la complexité des solutions à retenir.

La majorité des réfugiés, les plus faciles à localiser et à aider, vivent à l'intérieur des terres, pour l'essentiel dans les camps de Dikhil et d'Ali Sabieh — rassemblant environ dix mille personnes chacun — dans lesquels les réfugiés paraissent parvenir à s'intégrer sans trop de problèmes dans un environnement humain et matériel qui leur permet de recevoir une aide relativement efficace et qui permet d'envisager des solutions globales.

Mais les autorités djiboutiennes s'inquiètent encore davantage du cas des réfugiés dits « urbains », non reconnus comme tels. La seule ville de Djibouti a dû ainsi accueillir près de 20 000 personnes qui se sont infiltrées dans la capitale ou ont été reçues par des parents ou amis vivant à Djibouti. Difficiles à dénombrer et à aider, ces réfugiés sont le plus souvent sans travail et tendent, selon le ministre djiboutien de l'Intérieur, à accroître la mendicité, l'insécurité et le climat de tension dans la ville.

Au total, le poids très lourd des réfugiés constitue pour la R.D.D. une difficulté majeure, au moment même où l'Etat doit prendre en considération le cas, souvent aussi dramatique, de nationaux djiboutiens sinistrés à la suite de la sécheresse ou d'inondations.

2° Voies et moyens pour une solution acceptable

Apporter des remèdes, et si possible une solution globale au problème des réfugiés, constitue donc pour le gouvernement de Djibouti une préoccupation très aiguë et un souci prioritaire. Les autorités estiment en effet que cet afflux de population constitue un facteur de déséquilibre grave pour le pays, qu'il s'agit d'un engrenage dont la logique doit être nécessairement interrompue compte tenu de la charge quasi insupportable qu'il fait peser sur le jeune Etat djiboutien.

Beaucoup a déjà été fait en faveur des réfugiés, même si l'aide humanitaire internationale a mis longtemps à s'organiser. Sous l'impulsion du Haut Commissariat pour les réfugiés et, au plan djiboutien, de l'Office national des réfugiés et sinistrés, les concours internationaux — Programme alimentaire mondial et Croix-Rouge Internationale notamment — ont fait que les réfugiés sont aujourd'hui relativement bien traités. Des constructions en dur ont été bâties dans les camps qui ne sont pas dans la situation misérabiliste souvent décrite a priori. Le gouvernement djiboutien a ainsi beau jeu de considérer qu'il ne s'agit plus d'une question humanitaire ou relative à la sécurité, mais d'un fardeau économique insupportable pour Djibouti.

Mais, si le gouvernement de la R.D.D. refuse d'envisager l'installation définitive des réfugiés sur son territoire, le rapatriement « librement consenti » des réfugiés en Ethiopie ne va pas sans poser de problèmes. La conférence à trois — Ethiopie, Djibouti, Haut Commissariat pour les réfugiés — réunie à cet effet le 31 janvier 1983, a permis de poser les jalons d'une opération de rapatriement sur le territoire éthiopien. Les autorités djiboutiennes cherchent en effet à obtenir le retour des réfugiés dans leur village d'origine, souvent très proche, de l'autre côté de la frontière, le long de la ligne du chemin de fer, et comptent pour cela sur des contacts avec les

influentes autorités spirituelles traditionnelles. Il reste que, si le Haut Commissariat pour les réfugiés envisage ainsi le départ de près de 90 % des réfugiés éthiopiens, ce processus ne va pas sans soulever certaines inquiétudes et certaines interrogations quant au caractère volontaire de ce rapatriement et quant à l'accueil qui leur sera réservé en territoire éthiopien. Toutes les précautions doivent donc être prises pour que le processus de résorption entrepris débouche sur une solution juste et durable.

III. — Les relations de la France dans la région

Le poids de la France dans cette zone de la corne de l'Afrique et l'influence qu'elle peut y jouer au service de la paix doivent être analysés au premier chef sur le plan politique, où une action diplomatique active doit être prolongée par un effort en faveur de l'enseignement du français. Mais la présence française apparaît aussi au travers de relations économiques et de coopération développées, historiques ou plus récentes, qui se doublent aujourd'hui d'une aide conséquente de la Communauté économique européenne.

A) *DES RELATIONS POLITIQUES ACTIVES*

1° Une diplomatie large susceptible de jouer un rôle positif dans la région

Les relations bilatérales de la France avec les pays de la corne sont globalement excellentes, au-delà de refroidissements passagers imputables à des maladresses plus qu'à des divergences de fond.

Djibouti demeure naturellement un partenaire irremplaçable pour la France dans la région, compte tenu des liens historiques existants, d'une coopération civile et militaire étroite, des relations économiques entre les deux pays et de la position géographique privilégiée du territoire de la R.D.D. Les récentes visites du ministre de la Coopération et du Développement, et du Premier ministre à Djibouti, ont à cet égard contribué à rassurer nos interlocuteurs quant au climat de confiance qui caractérise les relations entre les deux pays.

Par ailleurs, les relations franco-éthiopiennes sont également bonnes, ainsi que l'a confirmé le voyage du ministre français des relations extérieures à Addis-Abeba. S'agissant de l'Erythrée, le

gouvernement français lui-même s'est borné à souhaiter le retour en Éthiopie d'une situation de paix dans laquelle les différents partis du pays pourraient s'exprimer dans leur identité et leur personnalité. De même, en ce qui concerne le conflit somalo-éthiopien, la France a refusé d'adopter une aptitude partisane.

De fait, les relations franco-somaliennes sont aussi satisfaisantes et la visite du président Syaad Barre à Paris, en mars 1982, a également contribué à les conforter.

Au bout du compte, l'ensemble de ces relations bilatérales étroites placent la France dans une situation particulièrement favorable pour jouer un rôle positif dans la région : d'abord pour éviter le pire que constituerait la reprise des hostilités ; mais aussi pour contribuer à l'élaboration de solutions aux problèmes actuels, parmi lesquels la question des réfugiés demeure prioritaire.

2° Un enjeu pour le rayonnement de la francophonie en Afrique

Au surplus, la région de la corne ne doit pas être négligée par la France sur le plan du rayonnement de la langue française. Car, si la francophonie — malgré les importantes difficultés rencontrées — demeure influente en Afrique, cette zone nord-est demeure sur ce plan en retrait. Le français dispose cependant d'atouts qui doivent être exploités au mieux.

Il s'agit d'abord de son rôle en République de Djibouti où le français demeure au nombre des langues officielles. Il y bénéficie surtout d'une influence prédominante dans l'enseignement, où le nombre d'heures de cours dispensées en français est quatre fois supérieur à celles effectuées en arabe. Le poids des quelque trois cents enseignants français y contribue largement. La création d'une école normale d'instituteurs — réalisation essentiellement française — constitue également une heureuse initiative. Mais la défense de notre langue exige une vigilance de tous les instants.

En outre, si Djibouti peut ainsi apparaître comme un modeste espace francophone dans cette zone, l'action en faveur du français, multiforme, ne doit pas être négligée dans les autres pays de la région. C'est ainsi que le gouvernement éthiopien lui-même a souhaité un renforcement de l'enseignement du français, considéré comme un élément d'indépendance et un élément de contact avec le reste de l'Afrique.

Enfin, les relations politiques de la France dans ces pays doivent plus largement être prolongées par son action dans le domaine économique et par une coopération active.

B) DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET DE COOPÉRATION DÉVELOPPÉES

1° *Des relations bilatérales renforcées.*

Si la présence économique de la France s'appuie sur des traditions historiques à Djibouti mais aussi en Ethiopie, nos relations avec les autres pays, plus récentes, se sont également développées, notamment en Somalie.

Sans revenir ici précisément sur les relations économiques franco-djiboutiennes (cf. première partie ci-dessus), on rappellera seulement que, premier bailleur de fonds de la République de Djibouti, la France en est aussi le premier client et le premier fournisseur et que, directement ou indirectement, la France finance près des 3/4 du budget djiboutien.

En comparaison, les relations économiques franco-éthiopiennes demeurent évidemment modestes, les nationalisations de 1975 ayant encore réduit la présence déjà faible des sociétés françaises. Nos exportations (céréales, matériels de transports) se sont élevées à 125 millions de francs en 1981 et nos importations (cafés, cuirs, peaux) à 145 millions de francs. Mais notre coopération, largement consacrée au financement du lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba, a néanmoins dépassé 26 millions de francs en 1982.

Enfin, en Somalie, où les sociétés françaises ont du mal à percer sur un marché étroit et dominé par l'Italie, notre coopération reste modeste et parfois difficile. Le déséquilibre de notre commerce — 58 millions de francs d'exportations françaises en 1981 pour 6 millions d'importations en provenance de la Somalie — est difficilement évitable. Des facteurs favorables ont néanmoins été enregistrés au cours des années récentes : la caisse centrale de coopération économique est ainsi autorisée à intervenir en Somalie depuis 1978 ; l'enveloppe française de coopération culturelle et technique a, de son côté, été portée à 6 millions de francs en 1982.

2° *Une contribution communautaire conséquente*

Mais la France contribue également à l'action importante menée par la Communauté européenne dans les pays de la Corne de l'Afrique. Les deux exemples djiboutiens et éthiopiens, pour différents qu'ils soient, le démontrent amplement.

C'est ainsi que Djibouti, qui avait bénéficié, dès l'origine, des crédits du Fonds européen de développement en sa qualité de territoire d'outre-mer, est devenu partie à la Convention de Lomé le

2 février 1978. Le quatrième programme du F.E.D. a axé son action dans les secteurs hydrauliques et agricoles, celui des routes et des études relatives au port, tandis qu'un effort particulier était consenti en faveur des études de base : planification, santé, urbanisme, port. Le programme du cinquième F.E.D. porte de son côté en priorité sur les infrastructures sociales et l'énergie géothermique.

De son côté, l'Ethiopie, compte tenu de l'importance de sa population et de sa situation économique particulièrement critique, a été, depuis la première Convention de Lomé, le premier bénéficiaire de l'aide européenne. L'accord, conclu avant la déposition de l'Empereur en 1974, a naturellement continué d'être honoré depuis lors. Cette aide européenne, au demeurant bien utilisée par l'Ethiopie, a incontestablement joué un rôle éminemment positif dans les relations euro-éthiopiennes, et singulièrement avec la France.

Enfin, l'Ethiopie, la Somalie et la R.D.D. ont conjointement bénéficié d'un concours financier de 3 millions d'Ecus dans le cadre du programme d'urgence d'aide aux réfugiés.

La France, par son action directe comme par sa contribution à l'action communautaire, entretient ainsi de bonnes relations avec l'ensemble des pays de la Corne. Sa voix doit donc s'y faire entendre, au service de la paix, et contribuer à éviter le pire dans cette région à l'équilibre particulièrement précaire.

*
**

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Au terme de ce rapport d'information élaboré à l'issue d'une mission effectuée en République de Djibouti du 16 au 21 janvier 1983, votre délégation, après avoir tenté de traduire aussi fidèlement que possible les impressions et les informations recueillies au cours d'un séjour particulièrement riche en enseignements, souhaite enfin attirer votre attention sur quatre conclusions d'ordre général.

*A) Moins de six ans après l'indépendance
la République de Djibouti
paraît avoir surmonté les menaces qui pesaient sur elle
dans le cadre d'une étroite coopération franco-djiboutienne*

La R.D.D. a su faire mentir les oiseaux de mauvais augure qui prévoyaient son effondrement ou son absorption et surmonter les deux menaces majeures qui la mettaient en péril : menace intérieure, du fait des divisions ethniques et tribales au sein d'un Etat où l'unité nationale devait être construite ; menace extérieure, ensuite, due aux convoitises que le nouvel Etat pouvait susciter chez ses voisins immédiats.

Au surplus, si ce résultat a pu être acquis, ce fut dans le cadre de relations franco-djiboutiennes maintenues, le processus de décolonisation politique n'ayant heureusement débouché sur aucun désengagement.

Il demeure que la situation de la R.D.D., si elle paraît aujourd'hui aussi solide que possible grâce à sa stabilité interne et à ses relations internationales de bonne intelligence, demeure précaire. Bénéficiant aujourd'hui de l'autorité reconnue du Président Hassan Gouled, elle devra en particulier faire face, le moment venu, à une épreuve difficile lorsque sa succession devra être assurée.

B) La présence militaire française à Djibouti, aujourd'hui généralement appréciée comme un facteur d'équilibre et de stabilisation dans la région, doit être maintenue à un niveau suffisant.

Bien admise, la présence française paraît aujourd'hui acceptée comme un bon compromis par les différentes parties intéressées. Un consensus semble s'être constitué au plan local — entre les différentes parties djiboutiennes —, au plan régional — l'effet dissuasif jouant aussi bien du côté éthiopien que somalien —, et au plan international — compte tenu de l'importance de la position stratégique que constitue Djibouti.

Mais, s'il faut se réjouir de cette situation, il est également apparu à votre délégation que la présence française, pour remplir son rôle, devait être maintenue à un niveau suffisant, en-deça duquel elle deviendrait inutile, voire préjudiciable aux objectifs poursuivis.

C) la situation internationale dans la Corne de l'Afrique, en équilibre précaire, peut à tout moment déboucher sur de nouveaux affrontements.

Le conflit somalo-éthiopien demeure la principale pomme de discorde dans la région, ainsi que l'a montré le conflit de l'Ogaden. Mais les facteurs de troubles et d'affrontements sont multiples, ainsi que le révèlent notamment les mouvements constatés en Erythrée ou dans le Tigré. Les armées en présence sont imposantes malgré de longs combats successifs.

Partout, la lutte contre l'ennemi héréditaire y paraît souvent le seul ciment de l'unité nationale, fortement remise en cause par des dissensions intérieures et par une situation économique particulièrement critique.

Devant la permanence de ces conflits potentiels, la diplomatie française dispose d'atouts non négligeables. Dans l'effort de paix entrepris, la France soutient les louables efforts du Président Gouled.

D) Enfin, la situation des réfugiés, qui doit être observée de façon réaliste, exige la recherche de solutions durables.

Votre délégation, appréciant les résultats des efforts consentis par la communauté internationale, a constaté le poids considérable que l'afflux de réfugiés fait peser sur les pays d'accueil. Elle a ainsi

été impressionnée d'apprendre que la situation des nationaux djiboutiens sinistrés du fait de la sécheresse ou des inondations était parfois pire que celle des réfugiés. On conçoit mieux, dans de telles conditions, le refus des Etats d'accueil — et notamment de la République de Djibouti — de voir la situation présente se pérenniser. Reste qu'une solution durable et juste doit impérativement être recherchée, simultanément à la poursuite de l'action internationale. Tel est sans doute, à l'heure actuelle, le problème prioritaire dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a consacré au compte rendu de la mission d'information effectuée à Djibouti par MM. Emile Didier, Jacques Ménard, Alfred Guérin, Pierre Matraja et Michel Alloncle l'essentiel de sa séance du 6 avril 1983.

M. Émile Didier, président de la délégation, a présenté à la commission le rapport d'information établi à l'issue de cette mission, attirant tout particulièrement l'attention de la commission sur les quatre conclusions d'ordre général auxquelles la délégation est parvenue :

— Six années après son indépendance proclamée le 27 juin 1977, la République de Djibouti est parvenue à faire face à la double menace, intérieure et extérieure, qui pouvait en compromettre l'existence, et à assurer une stabilité interne remarquable dans la région dans le cadre de relations bilatérales franco-djiboutiennes maintenues.

— En second lieu, la présence militaire française à Djibouti, appréciée comme un facteur d'équilibre dans la région par les diverses parties prenantes, fait l'objet d'un triple consensus local, régional et international. Elle doit donc être maintenue à un niveau suffisant, cette nécessité se trouvant encore renforcée par l'ampleur des effets induits par la présence militaire française sur l'économie djiboutienne.

— Par ailleurs, le bilan de la situation en Ethiopie, en Somalie et au Yémen du Sud met en évidence la fragilité de l'équilibre actuel dans la région de la Corne de l'Afrique, et le risque permanent de nouveaux affrontements. Dans un tel contexte, la diplomatie française dispose d'atouts non négligeables et soutient, dans l'effort de paix entrepris, l'intense activité diplomatique du Président Gouled.

— Enfin, M. Emile Didier a souligné que la recherche d'une solution juste et durable à la situation des réfugiés constitue sans doute le problème prioritaire dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique et singulièrement en R.D.D., et si un accord récent a permis de poser les jalons d'une opération de rapatriement sur le territoire éthiopien, la délégation souhaite que toutes les précautions soient prises pour que le consensus de résorption entrepris débouche sur une solution sûre et équitable.

A la suite de cet exposé, M. Jean Lecanuet, Président de la Commission, a tenu à relever le lieu d'observation privilégié que constitue Djibouti et la précarité de la situation qui prévaut dans cette région de l'Afrique. Un échange de vues s'est ensuite établi au sein de la Commission.

M. Jacques Ménard a souligné l'enjeu que représente cette zone nord-est de l'Afrique quant au rayonnement de la francophonie sur ce continent. A la suite de ses contacts avec M. le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de la R.D.D., il s'est félicité de l'influence prédominante de l'enseignement français à Djibouti et souhaité une extension de ces efforts, particulièrement dans les autres pays de la région.

En réponse à des questions de MM. Robert Pontillon et Serge Boucheny, M. Emile Didier a indiqué que, si quelques émissions radiophoniques françaises sont diffusées à Djibouti, les moyens considérés, encore modestes, doivent être renforcés et leur portée accrue. Il a également précisé, en ce qui concerne le secteur des transports, le fonctionnement actuel de la ligne de chemin de fer Djibouti-Addis-Abéba et le degré d'activité du port de Djibouti.

M. Pierre Matraja a par ailleurs estimé que, du fait de l'indexation du franc djibouti sur le dollar, une remise en ordre des soldes des militaires français stationnés à Djibouti était devenue tout à fait nécessaire.

MM. Pierre Matraja et Jacques Ménard ont enfin déploré la part prépondérante des modèles japonais sur le marché automobile djiboutien et souhaité en ce domaine un effort tout particulier des entreprises françaises.

*

**